RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES A PARIS

1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE ET TRANSVERSALE

La loi cadre pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, promulguée le 4 août 2014 prévoit la présentation par les collectivités territoriales de plus de 20 00 habitant d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette loi intègre les enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques de manière à la fois transversale et spécifique. De manière transversale, parce que l'égalité femmes-hommes recouvre tous les champs d'intervention des politiques publiques et de manière spécifique parce que les femmes rencontrent des difficultés particulières auxquelles il faut des réponses adaptées.

Anne HIDALGO, Maire de Paris, a inscrit l'action municipale dans cette approche d'ensemble qu'elle a souhaité renforcer en décidant de porter la candidature de la Ville à la double labellisation égalité et diversité d'une part et en initiant une démarche inédite de budgétisation sensible au genre, d'autre part.

Parce que les inégalités entre les femmes et les hommes touchent à l'ensemble des aspects de la vie sociale, l'égalité entre les sexes est l'un des principaux facteurs d'intégration, de socialisation et de développement interculturel et citoyen, un rempart contre les replis identitaires et les radicalisations religieuses.

La collectivité parisienne met en œuvre une politique de l'égalité intégrée à l'ensemble de l'action municipale sous l'impulsion d'Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes - hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits. En complément de ces actions transversales, la Ville de Paris s'est engagée dans des dispositifs spécifiques.

En effet la Ville de Paris mène une politique volontariste en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de ses services : parité dans les nominations sur les emplois fonctionnels, travail sur la neutralité des fiches de poste, déploiement du télétravail, formation de ses agents, maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap...

Forte de ces acquis, la Ville de Paris s'est engagée depuis 2014 à renforcer et à développer sa politique notamment en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes avec la création de l'observatoire des violences faites aux femmes, installé en novembre 2014 par la Maire de Paris afin de prévenir les violences faites aux femmes. Il connait une montée en charge dans le champ de l'accompagnement des victimes et dans la reconquête de l'espace public par les Parisiennes.

Depuis 2015, l'ensemble de ces politiques sont suivies par le Service Egalité Intégration Inclusion de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDTC – SEII) qui est en charge d'animer des actions tant spécifiques que transversales. Cet engagement a été réaffirmé par la Maire de Paris dans sa communication sur l'égalité femmes-hommes présentée en séance du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 mars 2015¹.

¹ http://a06.apps.paris.fr/a06/jsp/site/plugins/odjcp/DoDownload.jsp?id_entite=34020&id_type_entite=6

En matière d'égalité professionnelle, Emmanuel Grégoire, adjoint de la Maire de Paris en charge des ressources humaines, des services publics et de la modernisation de l'administration, s'est investi avec l'appui d'Hélène Bidard pour porter le projet de labellisation de la Ville de Paris. Axe majeur d'une démarche globale de promotion de l'égalité professionnelle et de prévention des discriminations, ce projet permettra de valoriser les actions déjà en place au sein de la collectivité et de développer de nouvelles actions notamment dans le domaine des ressources humaines.

À la suite du rapport présenté en 2016, le présent rapport aura pour objectif de documenter les inégalités entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité parisienne et sur son territoire, de recenser les politiques publiques menées par la collectivité en faveur de l'égalité tant au sein de ses services qu'en direction des Parisiennes et des Parisiens et de fixer les orientations de moyen terme pour corriger les inégalités identifiées.

Le rapport est assorti d'annexes permettant d'en approfondir la lecture.

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES A PARIS

I. SOCIODEMOGRAPHIE DES PARISIENNES ET DES PARISIENS	P 6
II. L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE PARISIENNE	P 12
III. LA POLITIQUE MUNICIPALE EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES PARISIENNES ET LES PARISIENS	P 17
La communication sans stéréotype de sexe	p 19
L'éducation et la culture de l'égalité	p 20
L'insertion, l'emploi et la lutte contre l'exclusion	p 25
La promotion des droits des femmes	p 30
L'espace public	p 33
L'accès aux soins et à la santé reproductive	p 35
La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes	p 37
La prostitution : prévention et accompagnement des personnes prostituées	p 42
La culture, pratiques artistiques, matrimoine et visibilité des femmes	p 44
La promotion de l'égalité femmes-hommes dans le sport	p 47
Éléments budgétaires	p 50
IV. ORIENTATIONS PLURIANNUELLES	P 51

ANNEXES

Annexe 1	L	Note	de	ľAPl	JR

Annexe 2 Rapport de situation comparée (DRH)

SOCIODEMOGRAPHIE DES PARISIENNES ET DES PARISIENS

établie à partir du diagnostic réalisé en 2017 par l'Atelier Parisien d'Urbanisme

à la demande de la Mairie de Paris

(Données Insee 2013)

Les femmes représentent 53 % de la population parisienne en 2013, soit 1 180 712 personnes. Malgré des évolutions qui tendent vers plus d'égalité, les écarts entre hommes et femmes persistent dans la capitale. Certaines tendent à se réduire comme les inégalités en termes de niveau de diplôme, d'activité, et de catégories socio-professionnelles. D'autres restent importantes : notamment les inégalités de salaires, et le travail à temps partiel.

Ces disparités sont accentuées au sein de la population étrangère. Les femmes de nationalité étrangère sont plus vulnérables : leur taux de chômage est élevé et un tiers d'entre elles travaillent à temps partiel. La précarité concerne également les familles monoparentales et les parisiens de 60 ans et plus, deux sous-populations composées d'une majorité de femmes. Les écarts entre hommes et femmes sont plus faibles chez les moins de 30 ans pour la plupart des thématiques abordées. Ces différences sont le signe de deux facteurs sans doute cumulés : un effet générationnel avec moins de disparités chez les plus jeunes ; un effet lié à l'âge avec une accentuation des écarts au moment de la formation de la famille et dans le déroulement des carrières.

Une majorité de femmes à Paris

Au 1^{er} janvier 2013, Paris compte 1,18 millions de femmes, soit 53 % de la population parisienne. Cette surreprésentation des femmes s'explique d'une part par le flux important de jeunes femmes qui s'installent à Paris pour suivre leurs études : 55 % des 20-24 ans sont des femmes, et d'autre part, par leur espérance de vie plus élevée et la surmortalité masculine aux âges élevés. Dans les villes de Lyon et Marseille, la part de femmes dans la population est semblable à celle de Paris (53 %).

Dans les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 10^{ème} arrondissements, les proportions d'hommes et de femmes sont équivalentes. Dans tous les autres arrondissements, la part de femmes est plus importante.

Une population étudiante composée d'une majorité de femmes et plus diplômées que leurs ainées

Près de 200 000 étudiant.e.s résident à Paris. Cette population, âgée en moyenne de 22 ans, est composée d'une majorité de femmes (57 %). Plus de quatre Parisiennes sur dix (42 %) qui ont entre 15 et 29 ans sont étudiantes, cette proportion est plus faible chez les hommes (36 %). Les hommes ont plus tendance à rester vivre chez leurs parents (38 %) que les femmes (31 %). Ces dernières sont 63 % à vivre dans un logement autonome contre 55 % des hommes.

Les étudiantes sont plus nombreuses que leurs homologues masculins à exercer un emploi. 31 % d'entre elles (34 900 étudiantes) travaillent contre 29 % des hommes (24 800 étudiants). Cependant, les hommes exercent plus souvent un emploi ayant un lien direct avec leurs études en alternance ou stages rémunérés.

La proportion plus nombreuse d'étudiantes qui ne vivent pas chez leurs parents explique en partie le fait qu'elles travaillent plus souvent que les hommes dans un cadre hors études, afin de financer leur autonomie.

Les Parisiennes sont en moyenne moins diplômées que les Parisiens. Au sein de la population de 15 ans ou plus non scolarisée, 184 300 femmes sont sans diplôme, soit 22 % des femmes, contre 144 400 hommes, 19 % des hommes. Cependant cet écart tend à se réduire. Entre 2008 et 2013, la part de femmes sans diplôme a diminué 1,5 fois plus vite que celle des hommes.

À Paris, plus de la moitié de la population qui n'est plus scolarisée détient un diplôme d'études supérieures. Ce type de diplôme est un peu plus fréquent chez les hommes (58 %) que chez les femmes (56 %).

Les femmes de moins de 25 ans sorties d'études sont nettement plus nombreuses à détenir un diplôme d'enseignement supérieur (54%), que les hommes (39 %). Entre 25 et 54 ans, 68 % des femmes ont un diplôme de ce type contre 65 % des hommes.

Ces écarts de diplômes entre hommes et femmes sont plus ou moins marqués. Ils sont accentués dans les arrondissements où les niveaux de diplômes sont les plus élevés (1^{er}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, et 16^{ème} arrondissements) et plus faibles dans les arrondissements où les niveaux de diplômes sont les moins élevés (18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements).

Les Parisiennes moins actives et légèrement plus touchées par le chômage

Les Parisiennes se distinguent par un taux d'activité inférieur à celui des Parisiens et un taux de chômage légèrement supérieur. À Paris, le taux d'activité des femmes entre 15 et 64 ans a augmenté entre 2008 et 2013, passant de 73 % à 75 %, mais il reste inférieur à celui des hommes aux mêmes âges en 2013. Cependant depuis 2008, la part des femmes actives a augmenté deux fois plus que celle des hommes actifs.

Le taux d'activité des 15-64 ans est plus élevé chez les Parisiennes que chez les femmes des autres grandes villes françaises : 64% à Marseille et 70 % à Lyon. De plus, la différence entre le taux d'activité des hommes et des femmes, toujours en faveur des hommes, est plus faible à Paris que dans ces deux autres villes. Cette différence est de 5 points à Paris, contre 7 points à Lyon et à Marseille.

Dans les 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements, la forte concentration d'étudiant.e.s explique en partie que le taux d'activité des femmes soit plus faible (inférieur à 75 %). Le taux d'activité des femmes est également faible dans les arrondissements les plus aisés, et dans ceux où réside une forte proportion de personnes âgées (7^{ème}, 8^{ème}, et 16^{ème} arrondissements).

Les arrondissements centraux (2^{ème}, 3^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}) et de l'est (11^{ème}, 12^{ème}, 20^{ème}) de Paris concentrent une forte proportion de jeunes travailleur.se.s. Ces derniers.ières, sorti.e.s d'études depuis peu, n'ont pas ou peu d'enfants : le taux d'activité des femmes est par conséquent élevé dans ces arrondissements. En périphérie des 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements où résident une population modeste et une proportion élevée de familles nombreuses, le taux d'activité des femmes est faible.

Le taux d'activité des femmes suit la tendance moyenne parisienne dans les arrondissements du sud de Paris (75 %). Cela coïncide avec le profil des habitants des 13^{ème}, 14^{ème}, et 15^{ème} arrondissements : une majorité de couples avec enfants.

Selon les données du recensement 2013, en France, le chômage touche 14 % des femmes et 13 % des hommes mais les Parisiennes restent un peu plus touchées que les Parisiens. 12 % des actives sont demandeuses d'emploi contre 11 % des hommes actifs. Entre 2008 et 2013 à Paris, le taux de chômage a suivi les évolutions nationales et a légèrement augmenté (+ 1 point) quel que soit le sexe.

Néanmoins d'importantes différences apparaissent par tranche d'âges. De 15 à 24 ans, le taux de chômage des femmes (19 %) est inférieur à celui des hommes (23%); de 25 à 49 ans, le taux de chômage des femmes (12 %) devient légèrement supérieur à celui des hommes (11 %) et après 50 ans, le chômage concerne une proportion équivalente d'hommes et de femmes (10 %).

Le taux de chômage à Paris (12%) est le plus faible des 10 plus grandes villes françaises. À Marseille, qui enregistre le taux de chômage le plus élevé (19%), on note que les hommes sont plus touchés que les femmes.

Les Parisiens plus souvent cadres que les Parisiennes

Paris se distingue par une très forte proportion de cadres. 44 % des actifs sont cadres quel que soit leur sexe contre 16 % à l'échelle nationale. Des différences sont néanmoins perceptibles selon le sexe. Les hommes sont plus souvent cadres (47 %) que les femmes (41%).

Les inégalités entre hommes et femmes sont plus ou moins importantes selon les arrondissements. Dans les 8^{ème}, 15^{ème}, et 16^{ème} arrondissements, elles sont particulièrement marquées : la proportion de cadres est plus élevée chez les hommes que chez les femmes (+ 10 points). Les écarts les plus faibles sont enregistrés dans les 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements (+3 ou 4 points).

Des disparités entre femmes et hommes se retrouvent aussi dans les autres catégories socioprofessionnelles. Les hommes sont plus nombreux à être ouvriers ou artisans, commerçants, chefs d'entreprises tandis que les femmes sont largement surreprésentées dans les catégories employé.e.s et professions intermédiaires.

Le temps partiel concerne deux fois plus de femmes que d'hommes

Entre 2008 et 2013, le recours au temps partiel a légèrement augmenté chez les Parisien.ne.s quel que soit le sexe (+ 1 point). Cependant en 2013 à Paris, les femmes ont davantage recours au temps partiel que les hommes, quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle. Elles sont 118 700 à y recourir, soit 22 %, presque deux fois plus que les hommes (12 %).

On note des écarts en fonction de l'âge notamment à partir de 35 ans. Entre 30 et 35 ans, 15 % des femmes sont à temps partiel contre 8 % des hommes. Chez les 35-39 ans, la part d'hommes à temps partiel reste équivalente (8 %), alors qu'elle augmente fortement chez les femmes pour atteindre 20%. Quel que soit le sexe, le recours au temps partiel se stabilise entre 40 et 60 ans. A ces âges-là une Parisienne sur cinq travaille à temps partiel contre un peu moins d'un Parisien sur dix.

Quelle que soit la catégorie socio professionnelle, les femmes exercent plus souvent un emploi à temps partiel que les hommes. Cette situation est accentuée dans les catégories les moins rémunérées : 15 % des femmes cadres travaillent à temps partiel contre seulement 7 % des hommes cadres. Parmi les employés 31 % des Parisiennes travaillent à temps partiel, contre 19 % des Parisiens.

Le nombre d'enfants impacte de manière significative le temps de travail des Parisiennes. Plus les femmes ont d'enfants, plus elles ont recours au travail à temps partiel contrairement aux hommes. Les hommes avec un enfant ont autant recours au temps partiel que les hommes sans enfant : ils sont 11 % à travailler à temps partiel. En revanche, 22 % des Parisiennes avec un enfant sont à temps partiel contre 18 % des Parisiennes sans enfant. Chez les Parisiens ayant deux enfants, cette proportion augmente pour les femmes et atteint 26 %. Parmi les Parisiennes qui ont trois enfants ou plus, plus d'un tiers travaillent à temps partiel (36 %), contre seulement un père sur 10.

Il est important de prendre en compte le contexte dans lequel s'exerce le temps partiel, c'est-à-dire s'il est subi ou choisi. Le temps partiel est plus souvent subi lorsqu'il concerne un travail moins qualifié et à durée déterminée. Il est notamment exercé sous la forme de contrats précaires. Les Parisiens qui travaillent à temps partiel sont davantage concernés par des contrats de ce type: ils sont 40 % à avoir un contrat précaire, contre 12% à temps complet. Les femmes en particulier sont plus nombreuses que les hommes à avoir un contrat précaire : 36 000 femmes ont un contrat de ce type contre 25 000 hommes.

Salaires : des écarts importants entre hommes et femmes, en particulier chez les cadres

Les Parisiennes ont un salaire élevé: elles perçoivent en moyenne 18,70 euros net/h, soit 1,6 fois plus que les françaises en moyenne (11,68 euros net/h). Leur salaire moyen est aussi plus élevé que le salaire moyen de l'ensemble des hommes résidant en France métropolitaine. Néanmoins, il reste inférieur de 31 % à celui des Parisiens qui ont en moyenne un salaire de 24,30 euros net/h.

La différence de salaires entre hommes et femmes varie selon les catégories d'activités. C'est au sein des catégories les mieux rémunérées que l'on trouve les inégalités de salaires les plus importantes. Les Parisiennes cadres ont un salaire moyen net/h inférieur de 36 % à celui de leurs homologues masculins. Cet écart est moins important dans les autres catégories socio-professionnelles : 15 % au sein des professions intermédiaires et 1 % chez les employé.e.s. Les inégalités de salaires entre hommes et femmes à Paris sont donc fortement influencées par la proportion très importante de cadres dans la population.

Des écarts salariaux prononcés entre hommes et femmes existent dans d'autres villes, ils sont moins élevés, notamment là où la proportion de cadres est plus faible. A Lyon, le salaire moyen net/h des femmes est inférieur de 24 % à celui des hommes ; à Marseille il est inférieur de 18 %.

Les inégalités de salaires entre hommes et femmes varient selon l'âge. Ainsi, les Parisiens de 50 ans ou plus ont des revenus 57 % plus élevés que les Parisiennes aux mêmes âges. L'écart diminue entre 25 et 50 ans, mais demeure cependant important avec un différentiel de 22 % en faveur des hommes. C'est au sein de la population la plus jeune que les inégalités de salaires sont les plus faibles où, chez les moins de 25 ans, les hommes gagnent 7% de plus que les femmes.

Les inégalités de salaires entre hommes et femmes diffèrent selon les arrondissements. Les arrondissements favorisés (6ème, 7ème, 8ème, et 16ème) sont ceux où les écarts sont les plus marqués. Dans le 7ème arrondissement les hommes perçoivent un salaire deux fois plus important que les femmes. A l'inverse, les écarts sont plus faibles dans les arrondissements les plus modestes : dans les 10ème, 13ème, 18ème, 19ème, et 20ème arrondissements, le salaire moyen net/h des hommes est de 8 à 14 % plus élevé que celui des femmes.

Des écarts et disparités plus importants pour les femmes étrangères

Les étrangers représentent 15 % de la population parisienne en 2013, soit 330 300 personnes. Un peu plus de la moitié de la population de nationalité étrangère est féminine (52 %), une proportion similaire à la moyenne nationale. Cependant des disparités s'observent selon la classe d'âge : chez les 20-29 ans, les femmes représentent 59% de la population étrangère, alors qu'elles représentent 53 % de la population française. La prépondérance des jeunes femmes à Paris est donc accentuée dans la population de nationalité étrangère. Cette surreprésentation est visible jusqu'à 60 ans. Au-delà, elles représentent 45% de la population étrangère tandis que leurs homologues françaises représentent 57 % de la population française.

Contrairement à la situation qui prévaut au sein de la population française, les femmes sont plus jeunes que les hommes au sein de la population étrangère. Elles sont âgées de 37,4 ans en moyenne, contre 38,8 ans pour les hommes.

Chez les 15- 64 ans, le taux d'activité des femmes étrangères (70 %) est plus faible que celui des hommes étrangers (78%), mais aussi que celui des femmes françaises (76 %). La différence entre le taux d'activité des hommes et des femmes est deux fois plus importante dans la population étrangère (8 points) que dans la population française (4 points). Il convient de noter qu'après 65 ans, les femmes étrangères sont plus actives que les femmes françaises.

À Paris, les étrangers.gères sont également plus touchés que les français par le chômage. Plus particulièrement les femmes étrangères, qui sont 18 % à être demandeuses d'emploi contre 16 % pour les étranger.gères. Entre 15 et 64 ans, les étrangers ont plus tendance à travailler à temps partiel que les français. De nouveau, les femmes étrangères sont les plus concernées : près d'un tiers d'entre elles travaillent à temps partiel (31 %) contre 15 % des hommes étrangers, soit 23 700 femmes contre 11 300 hommes.

Les familles monoparentales : une catégorie fragile avec une majorité de femmes à leur tête

Les familles monoparentales représentent 29 % des familles dans la capitale, soit 77 350 familles. La majorité de ces familles (84 %), sont constituées d'une mère vivant seule avec son ou ses enfants. La répartition des familles monoparentales dans la capitale est hétérogène et en partie liée à la

localisation du parc social. La moitié des familles monoparentales est concentrée dans seulement cinq arrondissements, à savoir les 13^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Les femmes en situation de monoparentalité connaissent une situation bien plus défavorable que les hommes dans la même situation. Le taux de chômage de ces femmes s'élève à 15 % contre 10 % pour les hommes. Elles sont également moins nombreuses à être diplômées du supérieur (49 %) que les hommes (57 %), et par conséquent elles sont moins souvent cadres (32%) que ces derniers (47%).

Par ailleurs les familles monoparentales sont particulièrement exposées à de faibles revenus et donc à la précarité. Selon l'Insee 23 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté contre 13 % des ménages composés d'un couple avec enfants et 16 % des ménages parisiens.

Les femmes seules plus vulnérables après 60 ans

Précarité, temps partiel, carrières incomplètes, après 60 ans les femmes se trouvent en situation de forte vulnérabilité, notamment les femmes seules.

Un cinquième de la population parisienne (21 %) est âgée de 60 ans ou plus, soit 466 100 Parisiens. Les femmes représentent 58 % de cette population. À Paris, la moitié des femmes de 60 ans ou plus vivent seules contre seulement un quart des hommes aux mêmes âges. Plus de la moitié des femmes de 60 ans ou plus qui vivent seules (54 %) sont concentrées dans six arrondissements : Les 13^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, et 20^{ème} arrondissements.

Au sein de la population des 60 ans ou plus, 21 000 personnes bénéficient du minimum vieillesse. La proportion de femmes qui perçoit cette allocation (4,1 %) est plus faible que celle des hommes (5,4 %). Alors que la population parisienne de 60 ans ou plus est composée d'une majorité de femmes, ces dernières ne représentent qu'un peu plus de la moitié des bénéficiaires (52 %). Les femmes de 60 ans ou plus qui se retrouvent seules suite au départ ou au décès de leur conjoint sont plus vulnérables et plus exposées à la précarité.

En proportion, de plus en plus de femmes et d'enfants parmi les sans-abris

La population en grande difficulté socio-économique a considérablement évolué ces dernières années. L'afflux des migrant.e.s fuyant des contextes géopolitiques de guerre, des crises économiques ou climatiques, a modifié le paysage des populations sans-abri. Les hommes sans abris restent néanmoins plus nombreux que les femmes. Mais selon une étude réalisée par l'Apur, les femmes sont de plus en plus nombreuses à appeler le Samu social (+ 5 % entre novembre 2015 et novembre 2014). En 2015, 5 346 femmes ont appelé le 115 de Paris : elles représentent 14 % des signalements des maraudes de la BAPSA contre 82 % de signalements d'hommes et 4 % d'enfants. Cette augmentation du nombre de signalements de femmes sans abris coïncide avec une augmentation du nombre de familles à la rue. En effet, en lle-de-France, le nombre de personnes en familles à faire appel au service d'hébergement d'urgence du 115 est passé de plus de 10 000 personnes en 2006 à plus de 32 000 en 2014.

En annexe 1 : la note de l'Apur Les inégalités femmes – hommes à Paris

Ш

L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE PARISIENNE

La collectivité parisienne agit avec détermination pour favoriser la réalisation de l'égalité femmeshommes, tant entre Parisiennes et Parisiens qu'au sein de l'administration.

La politique de la collectivité en direction de ses agent.e.s, est structurée par les cinq axes du Plan d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : le développement de la mixité des métiers, la promotion d'une culture d'égalité dans les pratiques de management, l'accompagnement du déroulement de carrière et des parcours professionnels, la recherche d'une représentation équilibrée dans l'encadrement et l'amélioration de l'articulation des temps entre vie personnelle et professionnelle.

Dans ce cadre, Paris a été l'une des premières collectivités à réaliser un diagnostic permettant d'identifier les inégalités de genre en son sein et d'adopter un plan d'actions volontaire. De réels progrès ont été obtenus en matière de respect de la parité, de mixité des métiers ou encore de réduction des écarts de rémunérations. Ces résultats ont encouragé la collectivité parisienne à poursuivre son action en faveur d'une réelle égalité entre femmes et hommes.

Une procédure de labellisation lancée

Cette année la Ville a décidé de se lancer dans la procédure de labellisation pour la Diversité, d'une part, et l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, d'autre part. Ces deux labels, délivrés par l'AFNOR visent respectivement à prévenir les discriminations et promouvoir la diversité dans les secteurs public et privé en matière de ressources humaines et dans le cadre des relations avec ses fournisseurs, ses partenaires et les usagers. Malgré les progrès déjà réalisés, la Ville de Paris a en effet conscience que le triple objectif d'égalité des chances, d'égalité de traitement et de promotion de la diversité exige une vigilance constante et un investissement soutenu de chacun.

Créé en 2004, le Label Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes vise à promouvoir l'égalité et la mixité professionnelles dans les secteurs public et privé.

Instauré en 2008, le Label Diversité a pour objectif de prévenir les discriminations et de promouvoir la diversité dans les secteurs public et privé, en matière de gestion des ressources humaines et dans le cadre des relations avec les fournisseurs, partenaires et usagers.

Pour obtenir un label, la structure candidate doit répondre aux exigences communes aux deux labels (tronc commun), ainsi qu'aux exigences propres à chaque label (modules spécifiques).

Ces deux labels, propriétés de l'État, permettent à la structure candidate ou labellisée d'évaluer ses processus de ressources humaines et de les modifier le cas échéant. Délivrées par AFNOR Certification, ils reconnaissent et font connaître les bonnes pratiques de recrutement et d'évolution professionnelle. Chaque label favorise un dialogue social constructif. Il constitue également un guide en termes de méthodologie et un outil d'émulation permettant à l'organisme de renforcer toujours davantage l'égalité des droits et de créer un effet de levier.

La collectivité parisienne s'est donc engagée dans une démarche structurante à décliner selon les spécificités des services et des métiers qui s'articule autour de 6 grands axes :

- connaître ses risques en matière de discrimination : réalisation d'un état des lieux de la diversité au sein de l'organisme candidat.
- s'engager et mobiliser : définition d'une politique diversité-égalité (engagements et plans d'action).
- sensibiliser, communiquer et former;
- dialoguer avec ses partenaires sociaux, fournisseurs et usagers.
- maîtriser ses processus de GRH: recrutement, rémunération, gestion des carrières, formation, dialogue social, contentieux administratif...;

- s'assurer de l'efficacité des actions menées : évaluation et définition des axes d'amélioration.

Le processus de labellisation se déroule en 5 étapes, de la réalisation d'un diagnostic préalable à la mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation, auxquelles sont associées la DRH, les instances représentatives du personnel, les organisations syndicales et toutes les directions de la Ville. Cette démarche inscrite à l'Agenda social repose sur des analyses de pratiques, des mesures de ressentis et des dispositifs d'écoute pérennes. Elle a pour objectif une amélioration des conditions de vie au travail de tous les agents à travers des engagements précis et des mesures concrètes, permettant des avancées sur tous les aspects de la gestion des ressources humaines.

2ème rapport sur l'égalité professionnelle femmes hommes

Par ailleurs, cette année, pour la deuxième fois, la collectivité parisienne présente un rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'article 51 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique introduit en effet l'obligation pour les collectivités territoriales, comme pour l'ensemble des employeurs publics, de présenter devant le comité technique, dans le cadre du bilan social, un rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le protocole du 8 mars 2013 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique est venu préciser ces dispositions. Il prévoit notamment que ce rapport de situation comparée (RSC) des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes s'appuie sur un socle de 27 indicateurs communs aux trois fonctions publiques, annexés au protocole et à sa circulaire d'application du 8 juillet 2013.

Les indicateurs de ce rapport se répartissent entre les différents champs qui délimitent le périmètre habituel des ressources humaines : les effectifs, la durée et l'organisation du travail, les embauches et les départs, le positionnement, les promotions, les rémunérations, la formation, les conditions de travail, les congés, le temps partiel, l'organisation du temps de travail, les services de proximité.

De leur lecture, il est possible de tirer quelques faits saillants.

Mixité des effectifs

La part des femmes au sein des effectifs reste majoritaire et se stabilise en 2016 à 57,1% des personnels des administrations parisiennes (tous statuts hors vacataires) contre 57,5% en 2015 et 57,4% en 2014 (55,5% en 2010). Cette proportion s'établit aussi à 57,1% en 2016 contre 57,3 % en 2015, et 57,1% en 2014, pour les seuls titulaires et non titulaires sur emploi permanent (y compris les assistants maternels et familiaux). Sur le périmètre des agents permanents (hors assistants maternels et familiaux), les femmes représentent 61,1% des agents relevant de la catégorie A+ (contre 57% en 2015), 59,7% des agents appartenant à la catégorie A hors A+ (60,6 % en 2015), 56,3% des agents de catégorie B (57,7% en 2015) et 55% des agents de catégorie C (55,2 % en 2015).

S'agissant des recrutements, en 2016 57% des agents recrutés en A sont des femmes dont 59,1 % sur le seul périmètre des fonctionnaires (en 2015 66,6% des agents recrutés en catégorie A étaient des

femmes, dont 77% sur le seul périmètre des fonctionnaires). Cette proportion était de 66,3% (71,4% en 2015) en catégorie B et de 66,1% (74,3% en 2015) en catégorie C.

Les actions menées en termes de recrutement et de promotion interne ont permis d'accroître significativement la part des femmes au sein de certains des corps les plus masculins au cours des 10 dernières années, à l'exemple des ingénieurs des services techniques, dont les femmes représentent 34,7% des effectifs à fin 2016 au lieu de 34,3% à fin 2015 et 33,5% à fin 2014 (22,8 % en 2005). Les métiers traditionnellement réservés aux hommes ont pour beaucoup suivi cette tendance. La part des femmes parmi les éboueurs a ainsi doublé en 11 ans, passant de 132 en 2005 à 252 en 2016.

Parité

Une attention particulière est portée à la parité dans les emplois de direction, occupés par des femmes à 38,2% au 31 décembre 2016. Au 30 avril 2017, ce taux s'élève à 41,34%.

Depuis 2012, le nombre d'hommes et de femmes parmi les membres de jury de concours se rapproche le plus souvent de la parité. La pratique à la Ville dépasse donc d'ores et déjà la proportion posée par la loi qui impose, à compter de 2015, une proportion minimale de 40% de représentants de chaque sexe. Ainsi en 2016, sur un total de 761 membres de jury, 47,8% (50,6% en 2015) étaient des femmes. À noter que sur les 134 jurys constitués, 58 étaient présidés par des femmes (43%). Le détail par jury figure dans les pages du rapport qui y sont consacrées.

Temps de travail

On note que 89,5% des fonctionnaires à temps partiel sont des femmes (cette proportion était de 90,4% en 2015). La proportion d'agentes à temps partiel parmi les femmes fonctionnaires reste néanmoins limitée (13,7%).

La part des femmes ayant ouvert un compte épargne temps (CET) sur le total des agents ayant un CET est de 43,6% (hors DASCO, DAC, DAE et DILT). Cette proportion est de 55,5% en catégorie A, 46,6% en catégorie B et 38,5% en catégorie C. Toutes catégories confondues, les femmes qui disposent d'un CET y ont en moyenne déposé 27,4 jours quand les hommes en ont 33,1 jours.

Rémunérations

En matière de rémunérations, les indicateurs concernent les **rémunérations nettes** (moyenne mensuelle, statuts, genres, catégories hiérarchique, déciles) par catégorie hiérarchique et par genre.

Les écarts observés sont globalement en réduction. Ils s'expliquent par un recours plus important au temps partiel chez les femmes, et selon les filières de métiers exercées.

S'agissant des rémunérations nettes moyennes mensuelles toutes quotités de temps de travail confondues, une analyse de la situation pour les fonctionnaires par catégorie hiérarchique montre que la rémunération moyenne mensuelle nette des femmes est inférieure à celle des hommes (de 8% toutes catégories confondues).

Promotions

La Collectivité est attentive à l'égalité en matière de promotions. Les ratios promus-promouvables retenus pour la période 2013-15 ont permis d'atteindre une plus grande équité entre les corps, au bénéfice notamment des corps les plus féminisés. Le nombre de promotions a ainsi augmenté de façon très significative dans certains de ces corps (agents techniques de la petite enfance, auxiliaires de puériculture et de soins, agents spécialisés des écoles maternelles). Les ratios promus-promouvables 2016-18 marquent la même attention en faveur des métiers aux effectifs majoritairement féminins.

En 2016, la proportion des femmes parmi les agents promus a été supérieure à celle observée parmi les agents promouvables pour la catégorie A et A+, ainsi que pour la catégorie B, mais légèrement inférieure pour la catégorie C en lien notamment avec les promotions dans des corps de catégorie C comptant une forte proportion d'hommes.

In fine, la répartition par sexe des promus est proche de la parité : les femmes représentent 50,8% des promus en 2016 (50,5% en 2015 49,6% en 2014), et les hommes 49,2%.

Formation

Il apparaît que le nombre de jours de formation annuel moyen est de 3,1 pour les femmes et 2,5 pour les hommes en 2016 (3,7 pour les femmes et de 2,7 pour les hommes en 2015). Les femmes représentent par ailleurs 6 agents formés sur 10, soit un taux comparable à celui de leur représentation à la Ville.

Dispositifs d'action sociale pour la garde d'enfants

Les agents de la collectivité parisienne peuvent bénéficier de titres préfinancés (versés sous forme de tickets CESU) afin d'acquitter une partie des frais de garde (crèche ou salarié) pour leurs enfants de moins de 3 ans. Cette prestation mise en place en 2007 permet ainsi aux agents d'alléger le coût de la garde de leurs enfants en bas âge. Le montant de la prestation, défini selon les tranches du quotient familial, s'élève à 220€, 385€ ou 655€ par an, en fonction du revenu fiscal de référence du foyer de l'agent. En 2016, 1 922 agents ont perçu cette allocation pour un montant de 885 364 euros. Une crèche collective, pouvant accueillir 45 petits enfants, est réservée aux agents de la collectivité parisienne.

En annexe 2 : Le rapport de situation comparée 2016

LA POLITIQUE MUNICIPALE EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES PARISIENNES ET LES PARISIENS

UNE POLITIQUE INTEGREE DE L'EGALITE

La Ville de Paris s'attache à développer une politique intégrée de l'égalité à l'ensemble de l'action municipale, en partenariat avec les institutions et le secteur associatif.

Cette politique a progressivement investi les domaines de l'éducation, du sport, de la culture, de la santé, de la vie citoyenne, de l'égal accès et à l'usage équitable de l'espace public, de l'emploi, de l'accès aux responsabilités politiques et associatives.

En complément de ces actions transversales, la Ville de Paris s'est engagée dans des dispositifs spécifiques pour prévenir les violences faites aux femmes et la prostitution, accompagner celles qui en sont victimes, permettre aux Parisiennes de reconquérir l'espace public, favoriser l'accès des femmes les plus éloignées de l'emploi au marché du travail et mener des actions de coopération en faveur des femmes à l'international.

Quatre engagements de la ville sont emblématique à cet égard : la mise en œuvre de la démarche de budgétisation sensible au genre, le développement d'une communication publique sans stéréotypes de sexe et la diffusion des bonnes pratiques en matière d'écriture inclusive au sein des services ; l'évaluation par la DFA de la politique de diversité des soumissionnaires et titulaires de marché dans laquelle figure la prise en compte l'égalité femmes-hommes dans l'organisation du fournisseur pour les marchés de travaux et service de plus de 50.000€HT d'une durée supérieure ou égale à 3 ans, et la lutte contre le harcèlement sexuel au sein des services de la collectivité parisienne.

LA COMMUNICATION SANS STEREOTYPE DE SEXE

La Ville, au travers de la Direction de la communication (DICOM), veille tout particulièrement à éviter les stéréotypes de genre dans ses campagnes de communication. Cette réflexion est portée collectivement par le comité de direction de la DICOM, dans une dynamique d'évolution des pratiques qui permet aux équipes d'acquérir les réflexes nécessaires.

Ensuite, La DICOM accompagne les autres directions dans leurs propres actions, à l'exemple de la campagne de sensibilisation des noctambules pilotée par la DDCT, intitulée «La nuit est à tous », diffusée sur Paris.fr depuis le 15 juin dernier et jusqu'en octobre prochain, qui fait l'objet de campagnes d'affichage dans les quartiers les plus concernés, avec un visuel sur le harcèlement de rue qui rappelle les risques encourus par ceux qui s'en rendraient coupables. La DICOM a également accompagné la DJS à l'occasion de l'événement « Femmes en sport 2017» le 13 mai 2017 dans six lieux de la capitale, assorti d'un visuel diffusé sur Paris.fr, dans le magazine A Paris et sur le réseau d'affichage municipal.

Enfin, la DICOM attache une importance toute particulière à la sensibilisation de ses personnels qui communiquent en direction des Parisiennes et des Parisiens.

L'EDUCATION ET LA CULTURE DE L'EGALITE

Le principe d'égalité constitue l'une des valeurs fondamentales de notre société. Mais si elle est acquise dans le droit français, elle n'est pas toujours une réalité pour toutes et tous. Il est ainsi fondamental d'agir en direction des plus jeunes pour prévenir toutes les inégalités et lutter contre les discriminations tout comme de favoriser la réflexion sur la place des femmes et des hommes dans la société, sur le respect mutuel et les droits existants. L'enjeu est de parvenir à transmettre une culture du respect et d'égalité à celles et ceux qui formeront la société de demain.

L'IMPACT DES STEREOTYPES SUR LES JEUNES

A cet égard, l'analyse de l'Apur à partir de l'enquête ESCAPAD 2013 sur les modes de vie et pratiques des jeunes interrogés est révélatrice et riche d'enseignements.

A titre d'exemple, les résultats montrent que les deux tiers des jeunes parisiens et parisiennes de 17 ans déclarent être libres de sortir le soir la plupart du temps. Cependant les garçons se déclarent plus souvent libres de sortir le soir (74 %) que les filles (61 %). Ils se disent aussi moins encadrés par leurs parents dans leurs sorties : leurs parents savent où ils sont le soir dans 62 % des cas, contre 74 % pour les filles. Dans les quartiers populaires, seulement la moitié d'entre elles (51 %) se déclarent libres de sortir le soir, la plupart du temps, contre 71 % des garçons des mêmes quartiers.

Les jeunes parisiens sont relativement peu impliqués dans les tâches ménagères. A cet âge, 58 % des filles déclarent participer régulièrement à la préparation des repas contre 49 % des garçons. Elles sont également plus nombreuses que les garçons à faire le ménage de façon régulière : cela concerne plus de la moitié d'entre elles (54 %), contre seulement 40 % des garçons.

L'argent de poche est la principale source de revenu des jeunes de 17 ans. Trois quarts d'entre eux déclarent en recevoir, avec un montant moyen de 106 euros par mois. D'après les réponses obtenues dans le cadre de l'enquête, des différences s'observent : les filles déclarent percevoir 90 euros d'argent de poche en moyenne, soit 36 % de moins que les garçons (122 euros en moyenne).

Ces écarts déjà fortement ancrés à l'adolescence trouvent leur origine dès la petite enfance au sein de la famille, de l'institution scolaire et dans l'univers multiforme des représentations stéréotypées qui prévalent à tous les niveaux de la vie sociale.

A cet égard, le nouveau marché lancé par la DASCO relatif aux temps d'activités périscolaires (TAP) renforce la prise en compte de l'égalité filles-garçons. Il précise que « pour l'ensemble des lots, les notions de laïcité, de citoyenneté et de vivre ensemble, d'égalité filles - garçons ainsi que les valeurs de la République devront apparaître clairement dans le contenu de l'atelier, quelle que soit la thématique. Les contenus des ateliers devront concourir à l'appropriation de ces principes et valeurs, de même que les animateurs.trices devront les promouvoir et les incarner ». La notion d'égalité filles- garçons est par conséquent présente dans le contenu de chaque atelier quel que soit le thème.

A. UN ENGAGEMENT CONSOLIDE DE LA VILLE (250 536 €)

Pour ces raisons, la Ville de Paris souhaite que la mise en œuvre de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes s'étende à tous les domaines de la vie sociale et professionnelle. Afin de prévenir les inégalités de demain, et construire une véritable culture de l'égalité, la Ville de Paris fait le choix de soutenir des actions de sensibilisation, visant à promouvoir une éducation à l'égalité, égalitaire en luttant contre les stéréotypes sexistes d'une part et les discriminations fondées sur le sexe d'autre part.

Cette démarche suppose des actions en amont en faveur du développement et de la diffusion d'une culture de l'égalité ample qui concerne toutes les thématiques, l'ensemble des acteurs.trices de la vie sociale et tous les publics, des jeunes aux adultes et à la communauté éducative.

Les actions éducatives et de sensibilisation à la culture de l'égalité concernent l'éducation à l'égalité, mais aussi une meilleure diffusion des valeurs du féminisme.

10 actions ont été soutenues pour un montant total de subvention de 109 000 € dont 104 000 € de la DDCT et 5 000 € de la DAC).

Ces actions se sont déployées autour de différents modes d'intervention et en direction de différents publics.

Action en direction des adultes référents

Ces actions visent à sensibiliser les publics concernés sur la problématique des stéréotypes dans la construction des identités sexuées et sur la valeur ajoutée d'une éducation non sexiste tant pour favoriser un plein épanouissement de la personnalité des enfants que pour combattre certaines inégalités et violences à leur racine.

Certaines actions répondent au besoin des parents et des animateurs.trices d'être accompagnés dans leur démarche de promotion de l'égalité filles garçons, de transmission d'une culture de l'égalité et dans leurs réflexions sur les pratiques éducatives en la matière.

Le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir, pour sa part, a pour objet principal la conservation et la diffusion des archives audiovisuelles sur l'histoire des femmes en France, en Europe et dans le monde et à la réalisation d'archives audiovisuelles liées aux luttes et aux droits des femmes à Paris, dans un but de mise à disposition du public de ces ressources et d'un travail de sensibilisation des acteur.trice.s œuvrant en direction des jeunes en quartier politique de la ville notamment.

Le Festival au Féminin qui se rattache à la Journée Internationale de lutte pour les Droits des Femmes se déroule en général du 1er au 8 mars. Chaque année, le Festival, qui n'a cessé de prendre de l'ampleur et mobilisé un large public issu du quartier mais aussi de tout Paris. Pour son organisation, l'association travaille en collaboration avec d'autres associations et/ou Compagnies comme l'Association Accueil Laghouat, le Lavoir Moderne parisien (18è), l'Accueil Goutte d'Or, Association de Solidarité des Femmes Immigrées, Salle Saint-Bruno, Cargo 21,... La 12ème édition du Festival au Féminin s'est déroulée au Lavoir Moderne Parisien du 4 au 8 mars, et a abordé la question des « femmes invisibles ». Cette manifestation s'enrichit au long de l'année d'un atelier d'écriture « Paroles de Femmes » soutenu par le Service de la Politique de la Ville.

La Ville soutient par ailleurs un site d'informations original, nommé « 50/50 magazine » qui participe au rayonnement et à la visibilité de la question des droits des femmes et à l'action de toutes les associations parisiennes. Le site ouvert le 22 avril 2014 donne à voir la multitude des actions des associations menées à Paris et en France et propose des analyses, et des débats sur nombre de questions touchant à l'égalité des droits, les violences faites aux femmes, la lutte contre les stéréotypes, l'égalité professionnelle, le sport féminin, le combat des femmes pour la transition écologique.

Actions en direction des jeunes

Une action d'envergure soutenue par la Ville de Paris depuis septembre 2003 est menée auprès des jeunes des collèges parisiens ainsi qu'auprès des jeunes au sein des établissements de la Protection judiciaire de la Jeunesse des actions d'éducation à la responsabilité sexuelle et affective dans le cadre de la prévention des violences. Ces actions s'articulent autour d'espaces d'échanges s'appuyant sur le programme audiovisuel « Cet autre que moi » composée de quatre fictions mettant en scène des pré-adolescents autour de différents thèmes et mises en situation.

Afin d'amplifier l'action et en articulation avec le programme « Cet Autre que Moi », l'association a réalisé en 2014, un nouveau programme d'éducation à la responsabilité sexuelle et affective en direction des jeunes de plus de 15 ans : « Ce Je(u) entre nous » qui a été présenté lors d'une journée pédagogique de présentation et d'appropriation à l'Espace Reuilly Paris 12^{ème}.

Avec ses deux programmes, l'association propose aux jeunes un parcours de travail allant du collège au lycée.

Par ailleurs, l'association « L'égalité c'est pas sorcier », a pour objet d'agir pour l'égalité femmes/ hommes, de lutter contre les violences faites aux femmes et de promouvoir la laïcité comme principe fondamental d'égalité et de liberté. L'association se donne pour objectifs de créer des outils permettant la transmission et le débat autour de ces thématiques : conférences, expositions itinérantes, publications et supports audio-visuels, programmes de formation. Le projet proposé consiste en la conception d'une exposition itinérante "Egalité et droits des femmes : l'enjeu de la laïcité", à destination de plusieurs publics : public scolaire, médiathèques, centres sociaux et d'un programme d'accompagnement, notamment des sessions de formation.

La Ville soutient le projet « À Voix Haute - Exposition Sonore -Lire, écrire, entendre une égalité de droit entre hommes et femmes » qui a pour objectifs d'informer sur la condition de la femme et ses combats dans le temps et dans l'espace, de libérer une parole peu valorisée et de la partager entre générations, de s'interroger sur la thématique de l'égalité des sexes et son actualité.

Il répond au besoin de sensibilisation des usagers.gères dans les quartiers relevant du contrat de ville pour renforcer la notion d'égalité des genres notamment dans l'espace public mais aussi dans les choix professionnels qui restent encore très genrés.

L'association souhaite sensibiliser le public cible (jeunes et femmes issus ou non de l'immigration, en insertion sociale, professionnelle et/ou linguistique) à la thématique de l'égalité de droits entre femmes et hommes, en mettant en place des cycles d'ateliers de lecture / écriture en centres socioculturels aboutissant à la création d'une exposition sonore : « A voix haute ».

Depuis 2006, des actions de sensibilisations et de promotion sur le thème de l'égalité femmes/hommes, filles/garçons se déploient dans plusieurs établissements scolaires parisiens autour de la réalisation de reportages : « l'égalité filles-garçons vue par les adolescents ».

Dans le cadre de l'opération Ville Vie Vacances, des interventions sont organisées autour de l'égalité femmes/hommes, filles/garçons, auprès des adolescents, filles et garçons, dans les quartiers de la Politique de la Ville du 18^{ème} et du 20^{ème} arrondissement de Paris.

« Collèges pour l'égalité » : un appel à projets pour une meilleure lisibilité

Par ailleurs, en septembre 2016, une nouvelle initiative sous la forme de l'appel à projets « collèges pour l'égalité » a été lancée afin de donner une plus grande visibilité et une meilleure cohérence aux interventions en collèges sur les questions d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations.

Dans ce cadre les interventions, 12 actions portées par des actrices et acteurs du monde associatif et culturel dans les collèges parisiens via des actions de sensibilisation à l'égalité filles-garçons ont été retenues pour un montant de 90 000 €.

Cinq associations sur l'égalité femmes-hommes (Centre Hubertine Auclert ; la comédie des Ondes, Entrée de jeu ; je, tu, il ; pour qu'elle revienne) ont été retenues et 7 associations sur des actions croisant l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations (ADRIC ; Ethnoart ; Eveil ; Korhom ; Atelier du regard ; les Bluets ; Odyssée art)

Les interventions se sont déroulées dans 51 établissements (50 établissements publics et 1 établissement privé), soit 29% de la totalité des collèges parisiens (176) répartis dans 18 arrondissements.

Ces actions d'éducation à l'égalité se déploient selon des modalités et des méthodologies diverses. Elles abordent la problématique des stéréotypes dans la construction des identités sexuées et sur la valeur ajoutée d'une éducation non sexiste, de l'implication des hommes dans l'égalité femmes-hommes. Elles concernent les jeunes d'une part et les adultes et de la communauté éducative, d'autre part à partir de supports variés : technologies numériques, audiovisuels, expositions, sessions de sensibilisation.

MARS 2017 : « L'éducation à l'égalité femmes-hommes dès le plus jeune Age » (51 536€)

Le thème développé à l'occasion de l'édition 2017 concernait « L'éducation à l'égalité femmes-hommes dès le plus jeune âge ».

Le 8 mars, la mairie de Paris sous l'égide d'Hélène Bidard, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits humains a organisé un Salon de l'éducation à l'égalité au centre socioculturel Maurice Noguès, dans le cadre du « Mois de l'égalité femmes-hommes. Le 8 mars c'est toute l'année! » en partenariat avec la mairie du 14^e, la DJS, la DASCO.

Les mairies d'arrondissement se sont largement investies dans l'organisation de manifestations ayant trait à la thématique choisie, ou s'y approchant et de nombreux événements se sont déroulés pendant tout le mois de mars.

Les Centres Paris Anim' et les Espaces Paris Jeunes

La thématique étant l'éducation à l'égalité auprès des jeunes, les CPA et EPJ ont organisé des événements dans ce sens (expositions, concerts, spectacles de danse, débats, rencontres), dix

arrondissements ont répondu à la sollicitation du cabinet de Pauline Véron par l'intermédiaire de Nicolas Moulin. Les manifestations étant annoncées dans la brochure, le public s'est rendu dans les centres ce qui lui a permis de découvrir ou mieux connaître ces structures ouvertes à toutes et tous.

Berges de Seine : Course La Lycéenne.

Il s'agissait de la première édition de cette course organisée en partenariat avec la Région de l'Île-de-France, l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), Paris 2024 pour la candidature de Paris aux JOP. Plus d'une centaine de jeunes filles de 15 à 18 ans licenciées à l'UNSS ont courues dans une ambiance festive sur les Berges de Seine pour sensibiliser à la pratique sportive pour toutes. Le village d'accueil avec des animations participatives était installé sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Muriel Hurtis (sprinteuse, championne de Monde de relais 4x100m), Elodie Clouvel (pentathlon moderne, médaille d'Argent aux JO de Rio 2016), Karima Neggaz, ambassadrice UNSS Cross Fit étaient les marraines de cette manifestation.

L'EFFORT DE LA VILLE

L'effort de la Ville de Paris en faveur des actions en direction de la jeunesse parisienne sur la thématique de l'égalité filles – garçons et de l'éducation non sexiste s'élève à 302 072 €.

L'INSERTION, L'EMPLOI ET LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Malgré des évolutions qui tendent vers plus d'égalité socio-professionnelle, les écarts entre hommes et femmes persistent dans la capitale. Certaines tendent à se réduire comme les inégalités en termes de niveau de diplôme, d'activité, et de catégories socio-professionnelles. D'autres restent importantes : notamment les inégalités de salaires, et le travail à temps partiel.

Ces disparités sont accentuées au sein de la population étrangère. Les femmes de nationalité étrangère sont plus vulnérables : leur taux de chômage est élevé et un tiers d'entre elles travaillent à temps partiel. La précarité concerne également les familles monoparentales et les parisiens de 60 ans et plus, deux sous-populations composées d'une majorité de femmes. Les écarts entre hommes et femmes sont plus faibles chez les moins de 30 ans pour la plupart des thématiques abordées. Ces différences sont le signe de deux facteurs sans doute cumulés : un effet générationnel avec moins de disparités chez les plus jeunes ; un effet lié à l'âge avec une accentuation des écarts au moment de la formation de la famille et dans le déroulement des carrières.

Les familles monoparentales représentent 29 % des familles dans la capitale, soit 77 350 familles. La majorité de ces familles (84 %), sont constituées d'une mère vivant seule avec son ou ses enfants. La répartition des familles monoparentales dans la capitale est hétérogène et en partie liée à la localisation du parc social. La moitié des familles monoparentales est concentrée dans seulement cinq arrondissements, à savoir les 13^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Les femmes en situation de monoparentalité connaissent une situation bien plus défavorable que les hommes dans la même situation et les familles monoparentales sont particulièrement exposées à de faibles revenus et donc à la précarité. Selon l'Insee 23 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté³ contre 13 % des ménages composés d'un couple avec enfants et 16 % des ménages parisiens tandis que l'extrême pauvreté progresse parmi les femmes.

Ces constats sont amplifiés dans les quartiers de la politique de la ville et parmi les nombreuses parisiennes en situation de monoparentalité qui cumulent les facteurs de vulnérabilité.

Par ailleurs certaines femmes victimes de violences rencontrent d'importantes difficultés à rester en emploi ou à accéder au marché du travail.

Compte tenu de l'ensemble de ces facteurs, la démarche de parcours est privilégiée et la diversification des choix professionnels, notamment dans le numérique, promue.

S'agissant de la création d'entreprise, des évolutions positives sont enregistrées pour le nombre de femmes dirigeantes et cheffes d'entreprises dans l'économie parisienne et francilienne. Aujourd'hui, 21 % des start-ups en lle-de-France comptent des femmes dans leur équipe dirigeante, contre 8 % en 2005. A cet égard, Paris est désormais la capitale européenne, devant Londres et Berlin.

A. L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET L'EGALITE PROFESSIONNELLE (804 918 €)

A.1. DES PARCOURS ET DES ACTIONS D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLES ADAPTES (431 000 €)

L'accompagnement de ces Parisiennes dans le cadre d'actions spécifiques et adaptées constitue une condition essentielle à l'accès à l'emploi ou à la création d'entreprise ou d'activité. Aussi, afin de mettre en œuvre une politique municipale cohérente en matière d'accompagnement des Parisiennes de faible niveau de formation initiale, souvent issues des quartiers de la politique de la ville, en situation de monoparentalité, et pour lesquelles la langue française constitue une barrière supplémentaire, la collectivité s'attache à proposer des actions linguistiques, de remobilisation, d'information et d'élargissement des choix professionnels, des parcours d'insertion socio-professionnelle, d'accompagnement vers l'emploi et la création d'entreprise, notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire et mesures d'accompagnement.

A ce titre, la Ville de Paris soutient 21 associations dont les actions, dans le champ de l'insertion socio-professionnelle de femmes éloignées de l'emploi, s'articulent autour des 4 thématiques suivantes :

- Information, remobilisation, élargissement des choix professionnels et ateliers sociolinguistiques;
- Parcours d'insertion socio-professionnelle
- Création d'entreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire
- Mesures d'accompagnement

La Ville de Paris soutient ces actions spécifiques au bénéfice de 1000 Parisiennes pour un montant de 99 500 € et le Département de Paris pour un montant de 111 500 €

Outre le soutien de la Ville à la création d'entreprise et d'activité par les femmes, notamment dans le champ de l'ESS, la DAE soutient l'incubateur d'entreprises innovantes Paris Pionnières dont les projets incubés sont portés par des équipes à majorité féminine pour un montant de subvention de fonctionnement de 120 000 € et une subvention d'investissement de 100 000 € pour l'équipement de nouveaux locaux.

Par ailleurs dans le cadre des actions menées au titre de l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle co pilotés par la DAE et la DDCT, les éléments consolidés disponibles pour 2015 indiquent que 700 femmes ont pu bénéficier de ces actions.

A.2. LA DIVERSIFICATION DES CHOIX PROFESSIONNELS (373 918 €)

Le programme ParisCode 2016-2020 de la Ville de Paris, (doté d'1 million d'euros), a fixé parmi ses priorités de favoriser l'insertion de femmes sur le marché de l'emploi dans le digital, lequel constitue un réel vivier d'opportunités pour les plus jeunes souhaitant s'orienter vers un secteur porteur, ou pour celles qui souhaitent s'engager dans une évolution de carrière. Les femmes sont sous-représentées dans les métiers du numérique en général (27% des emplois). Cela est encore plus vrai chez les développeurs.peuses, où elles ne sont que 6%. Parallèlement, le nombre d'offres d'emploi relatif aux métiers de développeur.peuse est en constante augmentation, et le secteur du numérique dans son ensemble recèle de vraies opportunités pour l'emploi des femmes: on y prévoit 36.000 créations de postes d'ici 2018, et l'écart des salaires entre les hommes et les femmes n'y est que de

9% (contre 16% au niveau national). Plusieurs écoles ou opérateurs innovants du numérique ont développé dans le cadre de ParisCode divers parcours spécialement dédiés à ces différents profils de femmes, de l'accompagnement à l'élaboration d'un choix professionnel dans le numérique jusqu'à des formations diplômantes et des modules de formation préparant à des métiers d'excellence dans le digital.

Les femmes représentent moins de 15 % des élèves des formations scientifiques et techniques. À travers le programme ParisCode, la collectivité parisienne s'engage à la sensibilisation des femmes aux opportunités de formation et d'emplois dans les métiers du numérique afin de contribuer au rééquilibrage de leur place dans les formations et les emplois.

Dans le cadre de ce programme 4 actions sur 12 s'adressent spécifiquement aux femmes. Il s'agit ZUPDECO (WEB@CADEMIE) pour le projet « Ambition féminine », qui consiste en de la formation au métier de développeur.euse.s à destination des jeunes femmes, d'ADAGE pour le projet « Des Femmes Des Codes», qui consiste en de la sensibilisation et de la formation aux métiers du numérique, de l'essaimage de pratiques et d'outils pédagogiques pour les professionnels de l'insertion, de PORT PARALLELE pour le projet « A mon tour de programmer », qui consiste en un programme de type parcours incluant enseignements d'éléments clés de la programmation et compétences de base pour poursuivre une carrière dans les métiers du développement et de SOCIAL BUILDER pour le projet « Etincelles Booster », qui associe le dispositif d'insertion Etincelles et un dispositif de formation rapide « Booster » sur un métier.

Ainsi, 30 à 35 % des apprenants de ParisCode sont des femmes, soit deux fois plus que dans la moyenne des formations scientifiques et techniques.

Ces 4 actions sont subventionnées par la DAE pour un montant total de 373 918 €.

L'EFFORT DE LA VILLE ET DU DEPARTEMENT DANS LE CHAMP DE L'INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE

L'effort de la Ville de Paris s'élève à 99 500 € et celui du Département à 705 418 € dont 100 000 € en subvention d'investissement soit un total de 804 918 €.

B. ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PARISIENNES EN SITUATION D'EXCLUSION (3 286 351 €)

L'action du département en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des Parisiennes en situation d'exclusion se déploie en partenariat avec les structures associatives qu'il soutient, ses propres permanences sociales d'accueil

Accueil et accompagnement social par les structures associatives

L'association La Maison des Femmes de Paris propose un accueil de jour inconditionnel permettant à des femmes d'accéder à un certain nombre de services de première nécessité (don de vêtements, cuisine en libre accès, machine à laver, douche). Elles bénéficient d'un accompagnement social (domiciliation, aide à la recherche d'hébergement...) et d'activités visant à lutter contre leur isolement et à favoriser leur émancipation : informations portant sur des thèmes tels que les violences masculines, accès aux droits (droit des femmes, droit au logement, droit du travail), ateliers informatique, activités sportives, expression artistique (art-thérapie, théâtre, écriture, activités manuelles), moments conviviaux et sorties culturelles. L'association organise également des conférences – débats sur des problématiques de société liées aux droits des femmes en collaboration

avec des associations partenaires. Plus de 300 femmes ont été accueillies puis réorientées en interne et accompagnées.

L'établissement « La Maison / Relais cœur de femmes » est composé de deux centres d'hébergement distincts « La Maison » et « Le Relais Cœur de Femmes », disposant aujourd'hui de 60 places, pour la grande majorité de stabilisation (une dizaine est d'urgence). Le public accueilli sur ces deux centres est composé de femmes isolées en situation de précarité. Les orientations vers les deux centres se font principalement via les SIAO parisiens et le 115 et l'accueil y est inconditionnel. L'accueil et la mise à l'abri sont prolongés par un accompagnement individuel et collectif et l'organisation d'activités de socialisation et d'insertion (accès aux droits, santé, emploi et activités créatives). 87 femmes ont été accueillies, soit 5 couples et 77 femmes isolées. Le nombre de nuitées a été de 23 796. La moyenne d'âge des femmes accueillies est de 43 ans.

Le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) gère un pôle familles monoparentales au sein duquel est intégrée la résidence sociale « Championnet » (18ème), accueillant pour une durée temporaire des femmes isolées en grande difficulté, avec ou sans enfants.

Ouverte depuis 2010, la résidence sociale « Championnet » offre une capacité de 55 places dans 22 appartements permettant d'accueillir des femmes et leurs enfants.

Le projet de l'établissement est celui d'une résidence sociale classique mais avec un axe spécifique, celui de l'accompagnement en matière de parentalité. La résidence « Championnet » participe ainsi au développement de solutions alternatives à l'hébergement en hôtel. Des actions de sensibilisation sont mises en œuvre dans les domaines de la gestion du budget, de l'accès aux soins et du soutien à la parentalité. Des ateliers d'insertion professionnelle et des activités collectives de loisir sont également organisés. En 2016, Le nombre total de résident.e.s accueilli.e.s a été de 74 personnes pour un nombre de nuitées de 17 426.

Durant l'année 2016, le CHU Le Jardin du Monde a accueilli 98 personnes soit 40 familles (410 mères avec 58 enfants au total). Les personnes du CHU viennent principalement de la rue, ou d'un hôtel social, quelques cas (2) d'un autre CHU puisque l'occupation est toujours temporaire.

Le Département de Paris (DASES) soutient ces structures d'accueil et d'accompagnement social pour un montant de 287 587 €

Accueil et accompagnement social par les Permanences Sociales d'Accueil

Les PSA sont des services sociaux et administratifs au service des parisiens sans domicile fixe. Elles remplissent 5 missions essentielles : l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation ; la domiciliation administrative ; l'accès aux droits et l'accompagnement social (accompagnement social global et accompagnement au titre du RSA)

La PSA Gauthey accueille et oriente des femmes isolées, des couples et familles sans domicile fixe dont 3013 femmes (63% des personnes accueillies) pour une valorisation à hauteur de 2 451 971€ PSA Belleville accueille et oriente des femmes et hommes de 18 à 24 ans, sans enfant à charge, sans domicile fixe dont 210 femmes (23% des personnes accueillies) pour une valorisation à hauteur de 546 793 €.

L'effort du département au bénéfice de l'accueil des femmes en PSA peut être estimé à 2 998 764 € (CASVP)

En outre, le CASVP s'est engagé depuis 2013 dans un projet de mise en place de la mixité dans ces centres d'hébergement. Le CASVP gère neuf centres d'hébergement, organisés en trois pôles : Pôle

Femmes Familles, Pôle Jeunes et Pôle Rosa Luxemburg. Le projet de pôle du Pôle Rosa Luxemburg de 2012 comportait la mixité comme objectif pour ces établissements. La mixité a ainsi été mise en place dans ces établissements qui accueillaient jusqu'alors uniquement des hommes seuls âgés de plus de 27 ans. Au sein du Pôle Rosa Luxemburg, des formations à destination de professionnel.le.s sur les questions de violences conjugales faites aux femmes sont mises en place. De même, le Pôle utilise les campagnes visuelles qui sont faites par la ville de Paris sur ce sujet afin de sensibiliser les résident.e.s.

L'humanisation du Pôle Jeunes, qui a intégré des locaux neufs en mars 2017, a été l'occasion de mettre en place la mixité. Ce projet a été préparé en amont puis dans le projet de pôle de 2016, avec les personnels et les résident.e.s. Les actions mises en places à destination des femmes sont diverses et variées dans les différents centres d'hébergement. Ainsi au sein du Pôle Jeunes, des débats autour des faits sociétaux sont mis en place pour favoriser la parole des résident.e.s. Un conseil de la vie sociale dans lequel les femmes sont représentées a été élu le 21 juillet dernier. L'arrivée d'une infirmière qui interviendra une demi-journée par semaine pour organiser des sessions de sensibilisation autour des problématiques liées à la mixité est prévue. Cette démarche a concerné 90 femmes. Le CASVP tire un bilan positif de cette évolution vers la mixité.

Le CHU Pelleport, mis à disposition par le CASVP et géré par l'Armée du Salut dans le cadre de la Convention Armée du Salut / CASVP, a accueilli des femmes isolées entre 2015 et 2016. Un quota de 15 places a été attribué au CASVP pour des femmes isolées vulnérables (en situation de rue, errance, problématiques de santé, prostitution etc...) suivies par les établissements de la sous-direction. 15 places ont été accordées, dont 8 à la PSA Gauthey, 5 à la PSA Belleville et 2 à l'ESI Halle St Didier.

Enfin, dans le cadre d'une convention tripartite (DRIHL, DASES, RATP) passée avec le CASVP pour le financement des Espaces Solidarité Insertion (ESI), une prestation d'hygiène permet l'accueil inconditionnel du public sans domicile fixe. Parmi celui-ci 398 femmes ont bénéficié en 2016 d'un temps dédié à raison de deux demi-journées par semaine.

L'EFFORT DE LA VILLE ET DU DEPARTEMENT DANS LES CHAMPS DE L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE ET DE L'ACCUEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PARISIENNES EN SITUATION D'EXCLUSION

L'effort de la Ville et du Département en faveur de l'insertion socio-professionnelle des femmes et de l'accueil et de l'accompagnement de celles d'entre elles en situation d'exclusion s'élève à 4 091 269 €.

LA PROMOTION DES DROITS DES FEMMES

Il s'agit de l'action de la Ville visant à faire émerger les études et réflexions sur l'égalité femmeshommes et à créer des événements de sensibilisation du public et/ou des outils et d'information ou d'accompagnement des femmes dans leurs quartiers.

La Ville de Paris apporte son soutien aux associations intervenant dans la défense des droits des femmes par :

- Des actions visant à faire émerger les études et réflexions sur l'égalité femmes-hommes et à créer des événements de sensibilisation du public et/ou des outils ;
- Des actions d'information ou d'accompagnement des femmes dans leurs quartiers.
- A. ETUDES, REFLEXIONS SENSIBILISATION SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES, CREATION D'OUTILS ET ACTIONS D'INFORMATION OU D'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES DANS LEURS QUARTIERS (90 000 €)

Etudes, réflexions sensibilisation sur l'égalité Femmes-Hommes et création d'outils

Certaines de ces actions visent à la reconnaissance des droits des femmes et du féminisme par l'information, l'étude, le débat, la réflexion, la communication, les publications, l'expérimentation sociale, la formation et la transmission au niveau national, européen et international comme élément de transformation sociale.

Elles concernent l'élaboration et la diffusion d'outils adaptés pour favoriser une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes, à travers une sensibilisation, au niveau parisien, des acteurs-trices de terrain.

Par ailleurs, cette année trois campagnes d'information ont été menées à destination des jeunes de 12 à 14 ans via la création d'un site internet éducatif puis d'une BD pédagogique et ludique pour les jeunes de 9 à 12 ans. Ces actions tendent à sensibiliser sur les stéréotypes de genre, faire évoluer par une éducation aux comportements et accompagner les victimes, particulièrement les adolescents, de violences "numériques" et identifier les recours juridiques appropriés.

La Ville soutient par ailleurs des débats, séminaires et journées d'études visant à évoquer et développer des discussions pluridisciplinaires et internationales sur des questions de genre, de travail, d'emploi, de chômage, de formation et d'éducation. L'association réunit des spécialistes des différents domaines comme des sociologues et économistes, mais également des juristes, historienne-s, psychologues, philosophes, anthropologues et politologues.

L'objectif de ces initiatives est de faire sortir la question du genre du cercle des initié-e-s, de l'intégrer dans un débat plus vaste avec ceux et celles qui estiment qu'une lecture sexuée du monde du travail a des vertus heuristiques.

La Ville a soutenu le congrès « Paris, ville de paix » qui a accueilli plus de 400 déléguées des quatre coins de France et du monde seront accueillies pour des débats, tables rondes, réflexions pour aboutir à la rédaction d'un projet féministe laïque, d'éducation populaire.

La Ville soutient le « festival international du film lesbien et féministe ». L'association porteuse de l'évènement a pour but de soutenir et promouvoir toute initiative favorisant l'expression culturelle des femmes et de lutter contre toute forme de sexisme, racisme et homophobie.

La Ville accompagne des actions de capitalisation et d'expertise dans le champ de la réflexion féministe en soutenant une formation féministe en Intelligence collective destinée à renforcer 30 jeunes femmes leaders associatives qui militent en faveur des droits des femmes dans les quartiers défavorisés. Il s'agissait de renforcer leur estime de soi, leur permettre d'acquérir les outils et les capacités d'investir l'espace public, de porter leur projet avec succès et de comprendre la nécessité pour les femmes d'agir collectivement.

Dans ce cadre, la Ville de Paris apporte son soutien à 15 associations intervenant en faveur de la défense des droits des femmes ou développant la réflexion dans ce champ pour un montant de subvention de 80 000 € (DDCT)

Par ailleurs, la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE), Service de la création de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, Bureau de la vie étudiante et de l'enseignement supérieur attribue chaque année deux bourses de recherche de la ville de paris pour les études de genre.

Ces bourses de recherche marquent la volonté et l'intérêt de la Ville de Paris pour que les études de genre s'affirment comme un sujet de recherche fondamental dans le milieu universitaire, quelles que soient les disciplines concernées. Elles sont attribuées à deux jeunes chercheurs.cheuses travaillant dans cette perspective.

Les prix 2016, chacun doté de 5 000 €, ont été remis le 21 mars 2017 à :

- Mme Sarah LECOSSAIS, pour sa thèse intitulée «Chroniques d'une maternité hégémonique. Identités féminines, représentations des mères et genre de la parentalité dans les séries télévisées familiales françaises (1992-2012)»;
- M. Arthur VUATTOUX pour sa thèse intitulée «Genre et rapports de pouvoir dans l'institution judiciaire. Enquête sur le traitement institutionnel des déviances adolescentes par la justice pénale et civile dans la France contemporaine».

Actions d'information ou d'accompagnement des femmes dans leurs quartiers

Une action vise à mettre en place des permanences d'accueil et d'écoute pour les femmes et les jeunes filles en difficultés, à sensibiliser par des débats des partenaires associatifs, institutionnels ainsi qu'un public large et à travailler avec des jeunes via des ateliers d'échanges sur des thématiques précises.

Par ailleurs, la Ville a soutenu le développement d'un espace de rencontres et d'échanges pour soutenir les femmes de toutes origines afin de favoriser la confiance en soi, la prise de parole, l'ouverture sur le monde extérieur, et la capacité à être une force de propositions pour le quartier, par l'élaboration commune de projets.

Plusieurs actions soutenues par la Ville croisent les problématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes, celle des droits des personnes étrangères, migrantes ou exilée et de l'accueil et de la formation des femmes des milieux populaires.

L'EFFORT DE LA VILLE ET DU DEPARTEMENT

L'effort de la Ville et du Département en faveur de la défense des droits des femmes et de la promotion de la réflexion et des études dans ce champ s'élève à 90 000 €.

L'ESPACE PUBLIC

Aujourd'hui encore, l'usage de l'espace public répond à des codes sexués : les hommes et les femmes ne se déplacent pas de la même façon dans la ville, n'utilisent pas les même lieux, n'y ont pas les mêmes rôles, ne sont pas exposés aux mêmes difficultés, les questions de sécurité ne se posent pas de la même façon pour les uns et pour les unes.

Or le constat est que les mécanismes sociaux, culturels, environnementaux et urbanistiques qui «font la ville» d'aujourd'hui, contribuent à exclure les femmes et les jeunes filles, non seulement de l'espace public, mais aussi des décisions concernant l'urbanisme et l'organisation de la ville ainsi que de la citoyenneté. Prendre en compte le genre dans l'espace public, c'est prendre conscience de ces inégalités et tenter d'y remédier.

A. ELABORATION ET DIFFUSION D'OUTILS

Pour faire émerger des idées nouvelles, la Ville de Paris a édité en 2016 un guide méthodologique. Intitulé «Genre & espace public : les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire», il s'adresse aux urbanistes et aux personnes en charge de l'aménagement, la planification, l'organisation, l'animation et la régulation de l'espace public. Il interroge des compétences variées : non seulement les compétences d'architecture, de construction et d'aménagement, mais aussi les compétences qui ont trait au «vivre ensemble dans la cité». C'est pourquoi ce guide pluridisciplinaire a pour vocation d'accompagner les utilisateurs-trices dans la mise en œuvre de choix urbains qui répondent à l'impératif d'égalité, en créant et en généralisant les initiatives destinées à favoriser la mixité de l'espace public et à rendre la ville plus adaptée à toutes et tous, plus agréable, plus vivante, plus conviviale.

Présenté en octobre 2016 lors d'une journée à la Cité de la Mode et du design, il est maintenant largement diffusé et est accessible sur Paris.fr. Ce guide s'articule sur 5 thèmes essentiels : circuler, occuper l'espace, être présentes et visibles, se sentir en sécurité, et participer.

B. SENSIBILISATION, FORMATION DES ACTEURS ET PARTICIPATIONS DES HABITANTES

« Genre et Ville » forme différents publics afin de consolider les compétences des acteurs.trices sur la spécificité du genre d'une part et anime l'exploration de sites urbains et l'analyse qu'en font les usagers et usagères en matière d'inégalités, d'autre part. A cet effet, des ateliers créatifs et des marches sensibles ont été réalisées, avec les habitantes des quartiers ciblés.

«Womenability» est un projet d'étude-action-formation international sur l'appropriation genrée de l'espace urbain. En 2016, une étude-action a été conduite dans 20 villes du monde, gouvernées par des maires femmes, notamment en Europe, Afrique du Sud, Botswana, Inde, Chine et États-Unis avec des groupes d'habitant.e.s, associations, entreprises et institutions. Dans chaque ville ont été organisées des marches exploratoires mixtes comme à Paris.

Par ailleurs des marches exploratoires réalisées en 2016 dans le quartier de la Goutte d'Or, avec le concours actif de l'association Paris Macadam ont abouti à des préconisations arrêtées et présentées par les habitantes au Maire du 18^è et à l'adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes

hommes, en présence des services de la voirie, des déplacements, d'urbanistes et du commissariat de police.

Ces marches ont donné lieu à un programme d'amélioration du quartier de la Goutte d'Or, qui est d'ores et déjà mis en œuvre.

En outre la Ville a soutenu sur crédit de fonctionnement un accompagnement méthodologique aux marches exploratoires de femmes et jeunes filles des 18^e, 13^e et 19^e arrondissements ainsi que la formation des acteurs.

La Ville de Paris soutient ces initiatives en faveur d'un égal accès et usage de l'espace public à hauteur de 30 140 €

L'ACCES AUX SOINS ET A LA SANTE REPRODUCTIVE

Si les femmes vivent plus longtemps que les hommes, elles sont tout aussi concernées par les grands enjeux en matière de santé publique. Elles sont par ailleurs concernées par des défis spécifiques tels l'accès à la contraception et à l'IVG ainsi qu'à la prévention, au dépistage et au traitement de certains cancers dont celui du sein, première cause de décès par cancer chez la femme.

Le droit à disposer de son corps est un droit fondamental des femmes. Et pourtant, dans les années 2000, les sites de désinformation des femmes ont fleuri sur Internet et l'accès à l'avortement est devenu plus difficile dans certains territoires. C'est ainsi que quatre Français sur dix s'estiment insuffisamment informés sur l'IVG. Le manque d'information fait partie des principaux obstacles à l'accès à la contraception ou à l'IVG.

Le contexte socio-économique influe par ailleurs sur l'accès aux soins, à la santé et au bien-être des femmes en situation de précarité ou de pauvreté.

Dans ce contexte, la Ville de Paris mène des actions en direction des parisiennes visant à favoriser leur accès aux soins, à renforcer la protection des femmes enceintes et des enfants à naître. Elle a aussi fait le choix de favoriser l'accès des femmes à la fécondité et au libre choix de la parentalité.

DES DISPOSITIFS ET CAMPAGNES AU SERVICE DES JEUNES FILLES ET DES FEMMES (90 000€)

Les centres de planification parisiens

Le service de PMI assure les **missions de planification familiale**. Une équipe pluridisciplinaire (médecin, sage-femme, conseillère conjugale et familiale, infirmière, secrétaire) accueille pour :

- des entretiens et des conseils relatifs à la vie de couple, la parentalité, les violences et les relations filles-garçons,
- des consultations médicales (délivrance d'une contraception ou d'objets contraceptifs, consultations pré et post-IVG et IVG par voie médicamenteuse, dépistage et traitement des infections sexuellement transmissibles (IST)).

Ces prestations sont gratuites pour les mineur.e.s et les personnes sans couverture sociale. Il n'y a pas besoin d'autorisation parentale. Les personnes majeures assurées sociales doivent se munir de leur carte vitale.

Les professionnel.les des centres de planification familiale organisent également des sessions d'information et d'orientation des adultes, des jeunes et des mineur.e.s autour de la vie affective et de la sexualité. Ces actions de prévention sont ainsi menées dans les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) ou auprès des jeunes en milieu scolaire.

En complément des dispositifs départementaux, la Ville soutient la Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC).

Cette association a pour mission de défendre le droit des femmes à disposer d'elles-mêmes, de leur corps et de maîtriser pleinement leur fécondité, choisissant ou pas leur maternité, notamment en accédant au droit à l'avortement (IVG) et à la contraception. La CADAC défend l'application concrète de ces droits, tant pour les femmes que pour les praticien.ne.s, quitte même en se pourvoyant en

justice, selon les lois et la jurisprudence en vigueur, si ces droits sont bafoués ou entravés (« délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse »...).

L'association est soutenue à hauteur de 5 500 euros.

Information, prévention dépistage du cancer du sein

Chaque année, la Ville soutient Octobre Rose, la campagne d'information en faveur du dépistage organisé du cancer du sein aux côtés des femmes, des artistes engagé.e.s et des acteurs de la lutte contre le cancer (ADECA 75 et INCA). Le dépistage organisé, ce sont 300.000 Parisiennes âgées de 50 à 74 ans qui sont invitées à participer.

Suivi de grossesse

La Permanence Sociale d'Accueil GAUTHEY reçoit des familles, femmes et couples. En 2016, 4784 personnes ont été accueillies dont 63% de femmes, pour plus de la moitié isolées. A leur attention, la PSA a mis en place un protocole d'information médico-sociale aux femmes enceintes en errance. Ce protocole vise à favoriser la prise en charge précoce des femmes enceintes qui ont déclaré leur grossesse à la CAF de Paris.

L'effort de la Ville et du Département en faveur de l'accès aux soins et à la santé reproductive s'élève à 90 000 €

LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La lutte contre les violences faites aux femmes reste aujourd'hui encore « la pierre angulaire » des combats pour l'égalité. Ces violences, qu'elles soient verbales, psychiques, physiques, sexuelles ou encore économiques, représentent la forme la plus brutale des inégalités entre les femmes et les hommes. Elles s'inscrivent dans un continuum qui va de la sphère intime du couple (violences conjugales y compris le viol conjugal) jusqu'à la famille (contrainte au mariage et mutilations sexuelles féminines), mais aussi sur les lieux de travail ou de socialisation, tels l'école et l'université (harcèlement sexiste et sexuel).

Les chiffres sont implacables : en France, une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint ou compagnon. A Paris, 18 femmes sont décédées entre 2010 et 2015.

La prévention et la lutte contre ces violences se déploient sous la coordination de l'Observatoire parisien des violences et par l'intermédiaire d'associations qui accueillent et accompagnent les femmes victimes de violences et leur proposent pour certaines un hébergement. En outre plusieurs dispositifs inter-directionnels et inter-institutionnels permettent la mise en réseau des acteurs de terrains, leur sensibilisation et professionnalisation ainsi que des mesures de protection à l'égard des victimes.

A. LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS (272 000 €)

Pour mener à bien son programme d'action, la Ville s'appuie sur un réseau associatif très mobilisé à Paris, formant un rempart contre ces violences, et qui contribue à l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes. Il agit également en prévention de ces violences par la prise en charge des auteurs de violences conjugales. Ces actions s'organisent autour de quatre axes.

- 1. Permanences téléphoniques accueil écoute
- 2. Accueil et accompagnement global des femmes victimes de violences
- 3. Accueil et accompagnement des femmes d'ici et d'ailleurs, y compris pour les questions de mariages forcés et de mutilations sexuelles féminines
- 4. Prévention des récidives et prise en charge des auteurs de violences

Par ailleurs, la Ville de Paris apporte son soutien au comité contre l'esclavage moderne (CCEM), fondée en 1994, pour lui permettre d'assurer une prise en charge globale des victimes de l'esclavage domestique et économique, de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, qui sont en grande majorité des femmes ou des jeunes filles.

L'effort de la Ville de Paris s'élève à 265 500 € (DDCT, DPSP et DAJ) en dépense de subvention et à 6 500 euros (DAJ) en dépense de fonctionnement.

B. L'HEBERGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE (547 059 €)

Depuis 2007, l'association Aurore gère un centre d'hébergement de stabilisation (CHS) pour femmes victimes de violences conjugales et familiales. Il dispose de 17 logements et offre une capacité d'accueil de 34 places (17 femmes et 17 enfants). Deux logements sont dédiés à l'accueil en urgence. Le centre est ouvert 24h/24., toute l'année. Les violences antérieurement subies par les femmes présentes au centre sont majoritairement de nature conjugale et certaines ont subi également des violences à la fois conjugales et familiales. En 2016, 44 personnes ont été accueillies en file active sur les 34 places disponibles, soit 22 femmes et 22 enfants pour un nombre de nuitées de 12 175.

Souhaitée par la Ville de Paris dès 2011, la résidence sociale résidence sociale Aurore - « Alix et Albert Jacquard » vient compléter le dispositif d'accueil des femmes victimes de violences conjugales ou familiales avec 25 logements. Les objectifs sont de proposer aux femmes un soutien pour favoriser une reconstruction, une reprise de confiance en elles ; de mener un travail sur leur projet de relogement, en s'appuyant à la fois sur la façon dont concrètement elles occupent leur appartement à la résidence, et sur une réflexion anticipant dès le début de leur accueil leur futur parcours locatif ; de prendre en compte l'accompagnement des enfants et la relation parents/enfants et de travailler l'orientation vers les services sociaux de droit commun.

Halte Aide aux Femmes Battues (HAFB) accueille exclusivement des femmes majeures, et leurs enfants le cas échéant, victimes de violences ou en situation d'errance. En 2016, HAFB a enregistré 13752 passages et mené 1118 entretiens sociaux.

C. LA CONSOLIDATION DE L'OBSERVATOIRE PARISIEN DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La Ville de Paris s'est engagée depuis plusieurs années à faire reculer les violences faites aux femmes de façon significative et durable. C'est dans cette perspective que l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) a vu le jour en novembre 2014, afin de consolider les partenariats sur le territoire parisien, de coordonner la mise en œuvre des dispositifs existants et d'en créer de nouveaux. L'Observatoire s'est vu doté de moyens supplémentaires en effectif afin de développer son action telle sa participation à la mise en place de la mesure d'accompagnement protégé, en cours de création.

L'OPVF contribue également à la formation des personnels de la Ville de Paris et à l'organisation de formations interprofessionnelles, ainsi qu'à la recherche des solutions d'hébergement.

D. SCHEMA D'AIDE AUX VICTIMES ET LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA SANTE

Les grands engagements de la Ville contractualisés avec les partenaires de la Justice et de la Police, tel le *Schéma d'aide aux victimes* signé en 2016 ou le *Schéma départemental de la santé*, signé début 2017, intègrent une fiche-action pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces nouvelles contractualisations viennent s'ajouter au *Contrat de prévention et de sécurité parisien*, décliné déjà dans tous les arrondissements et qui proposent d'amplifier la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

E. DES JOURNEES DE SENSIBILISATION

Enfin chaque année, des campagnes d'information rappellent aux Parisien.ne.s, à l'occasion de la *Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes* (25 novembre) ou la *Journée de lutte contre l'excision* (6 février), que les violences de « genre » constituent un phénomène grave qui fait encore de nombreuses victimes.

F. « TELEPHONE GRAVE DANGER »

Par ailleurs, afin d'améliorer et de renforcer la protection des femmes victimes de violences conjugales demeurant à Paris, le Procureur de la République et le Maire de Paris, ont décidé en juillet 2012 la mise en place d'un dispositif de protection, intitulé « Téléphone Grave Danger » (TGD). Il vise à renforcer, sur décision du Procureur de la République, la protection de femmes reconnues comme étant en très grand danger et à faciliter le secours et l'assistance grâce à un dispositif d'alerte via des téléphones portables, leur permettant d'aviser et de susciter l'intervention rapide des services de police. Il s'agit d'assurer, selon des critères définis, une protection aux bénéficiaires du dispositif, via un téléassisteur, et ce 7 jours/7, 24 heures /24.

Ce dispositif, coordonné par l'Observatoire des violences faites aux femmes de la Ville de Paris, est le fruit d'un partenariat entre le Parquet et le Tribunal de Grande Instance de Paris, la Police nationale, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris (via le Fond interministériel de prévention de la délinquance), le Conseil régional d'Ile-de-France, Orange (pour la téléphonie), Mondial Assistance (la téléassistance). Il a pris modèle sur celui expérimenté en Seine St Denis depuis 2007, qui a montré son utilité et son efficacité.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF) est chargé du dispositif, pour ce qui concerne l'évaluation de la situation avant l'entrée dans leur dispositif, ainsi que le suivi juridique et l'accompagnement psycho-social des femmes prises en charge, avec le concours des services sociaux. Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF) repère également les problématiques de logement, souvent très importantes, et informe le Procureur qui saisit les services de l'hébergement et du logement de la Ville pour faciliter un transfert ou une attribution d'un logement social à la victime.

Enfin la Direction du logement et de l'habitat vient compléter le dispositif avec l'intervention du travailleur social de la DLH qui d'évalue l'opportunité d'un relogement au regard de la situation ; de saisir le dispositif de relogement le plus adapté et d'assurer un relais entre les différents partenaires.

G. L'ACCUEIL EN POINT D'ACCES AU DROIT ET AUX MAISONS DE JUSTICE ET DU DROIT

Par ailleurs, les Points d'accès au droit (PAD) et les maisons de justice et du droit (MJD) accueillent les femmes victimes de violences et orientent sur les permanences spécialisées tenues par des juristes ou par des avocats.

- Au sein des PAD, le premier accueil et l'accueil renforcé sont réalisés par les équipes des PAD financées par la ville dans le cadre des marchés publics PAD de la DAJ.
- Le PAD 20 a pour sa part, une spécialité parisienne sur l'accueil des femmes victimes de violences, il est très identifié sur cette thématique et reçoit en moyenne 3 victimes par jour.
- Les permanences spécialisées de juristes de l'association CIDFF et d'avocats sont menées dans le cadre de l'activité du Conseil départemental d'accès au droit (GIP) dont la ville fait partie. Elles fonctionnent sur des financements croisés des partenaires membres du CDAD.

Dans les PAD et MJD, les femmes peuvent être reçues en simple accueil, en accueil renforcé ou en permanences spécialisées. Elles peuvent ainsi bénéficier d'information et d'explication sur les procédures ainsi que d'aide et d'accompagnement dans les démarches.

Le PAD 20 réalise un gros travail d'accueil simple et renforcé sur cette thématique. Sur le plan des permanences spécialisées, 5 permanences du CIDFF ont lieu chaque semaine en PAD et MJD. Une consultation d'avocat dédiée a lieu toutes les deux semaines.

H. LE RESEAU DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

De son côté, la DPSP s'implique sur cette thématique dans plusieurs arrondissements parisiens auprès des acteurs.trices du réseau des violences faites aux femmes (2ème, 14ème, 17ème, 18ème et 20ème arrondissements). Ces actions figurent dans le contrat de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement afin de prévenir les violences conjugales et favoriser l'accompagnement des femmes victimes d'exploitation sexuelle.

L'action des réseaux des violences faites aux femmes s'inscrivent dans le cadre du Contrat de Prévention et de Sécurité 2016-2020 de chaque arrondissement et de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance (2013-2017) ainsi que dans le schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales.

Dans les 2^e et 17^e arrondissements de Paris, l'action répond à un besoin de coordination et de diffusion d'informations. Celle-ci doit aussi permettre d'identifier et de résoudre les difficultés que rencontrent les professionnel.le.s dans leurs missions d'accueil, d'orientation et de prise en charge des femmes victimes de violences.

Plusieurs groupes de travail mis en place s'intéressent aux problématiques des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, sans distinction.

Tandis que des groupes « petite enfance » et « adolescence » s'attachent à monter des projets concrets à destination du public jeune :

- Le groupe de travail petite enfance souhaite développer des sessions de formation dans plusieurs établissements scolaires de l'arrondissement.
- Le groupe de travail adolescence devrait travailler à la mise en place de marche exploratoire.

Le réseau violences faites aux femmes du 14^e arrondissement répond à un besoin de coordination partenariale, de formation et de diffusion d'informations pour lutter contre les violences faites à l'encontre des femmes sur l'arrondissement.

Elle permet la mise en relation de professionnels du 14^e pour lutter contre les violences faites aux femmes, la création d'outils de communication pour prévenir et orienter les femmes comme la plaquette « Parler des violences conjugales » (plaquette) et le guide au format informatique « Accompagner les femmes victimes de violences au sein du couple ».

Le réseau a créé plusieurs groupes de travail avec des institutions, des directions de la Ville et des associations sur les thèmes : enfants co-victimes de violence et femmes handicapées victimes de violence.

Le Réseau violences faites aux femmes du 18^e arrondissement répond à un besoin de coordination et de diffusion d'informations pour lutter contre les violences faites à l'encontre des femmes sur le 18^e arrondissement. Son action permet de mettre en relation des professionnel.le.s du 18^e pour lutter

contre les violences faites aux femmes, créer des outils de communication pour prévenir, orienter les femmes et renforcer les actions de sensibilisation pour prévenir les violences faites aux femmes

L'action du réseau violences faites aux femmes du 20^{eME} arrondissement répond à un besoin de coordination et de diffusion d'informations. Celle-ci doit aussi permettre d'identifier et de résoudre les difficultés que rencontrent les professionnel.le.s dans leurs missions d'accueil, d'orientation et de prise en charge des femmes victimes de violences sur le 20^{ème} arrondissement.

Sur le 20^e arrondissement de Paris, le réseau d'aide aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales été monté le 12 décembre 2016 afin de :

- Favoriser le développement d'une culture commune : connaissance des acteurs.trice.s du territoire et réflexion interprofessionnelle ;
- Proposer de l'information/sensibilisation : présentation de dispositifs ;
- Monter des évènements, créer des outils et développer des actions en milieu scolaire et dans les structures socio-éducatives par une pluridisciplinarité d'acteurs.trice.s;

Afin de faciliter les échanges et la mise en œuvre de projet, le RAVV fonctionne par groupes de travail :

- Petite enfance/enfance
- Adolescence
- Formation/sensibilisation des professionnels
- Accès au droit
- Logement

Au total l'effort de la Ville et du Département de Paris (DASES) en faveur de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes s'élève à 812 559 €

LA PROSTITUTION PREVENTION ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES PROSTITUEES

On estime entre 20 000 et 40 000 le nombre de personnes prostituées en France (selon l'Office Central pour la Répression de la Traite des Etres Humains - OCRTEH – 2010).

Derrière le terme de prostitution se trouvent des réalités très diverses et en constante évolution : prostitution de rue, bars à hôtesses, salons de massages, internet et réseaux sociaux. Aujourd'hui classé troisième trafic mondial, il représente un marché de dimension internationale ; ses acteurs restent pourtant soumis à de nombreux préjugés et représentations diverses. Les pratiques prostitutionnelles, usage du corps contre de l'argent ou des avantages matériels, se manifestent sous des formes très diversifiées (voies publiques, bars à hôtesses, salons de massage, caves, parking, toilettes des collèges et lycées, universités, internet, réseaux sociaux...).

Par ailleurs, la surconsommation, le marketing s'adressant aux jeunes, l'hyper sexualisation de la société, l'omniprésence de la pornographie et des images à caractère sexuel dans les publicités, films, clips et sur internet, la banalisation du phénomène prostitutionnel, l'argent que représente l'usage d'un corps jeune, la confusion entre liberté sexuelle et prostitution, font des jeunes une cible privilégiée et des victimes particulièrement vulnérables notamment pour celles et ceux qui ont subi des violences sexuelles dans leur enfance.

85% des prostitué.e.s sont des femmes. 93% des personnes prostituées sont de nationalité étrangère, soumises en grande majorité, à des réseaux de prostitution.

La loi n° 2016-444 du 13 avril, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel, vient modifier l'approche de la prostitution, en pénalisant le client ; elle prévoit des mesures renforcées pour accompagner la sortie de la prostitution et la réinsertion des personnes concernées.

A. L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PARIS : UN CHOIX DE L'EXECUTIF (784 759 €)

Paris, ville capitale, est particulièrement concernée par la prostitution : en 2009, l'OCRTEH estimait le nombre de personnes prostituées à 7000. Depuis 2001, la Ville de Paris a choisi d'intervenir sur ce champ en complément de l'Etat, dont cette compétence relève. L'engagement de la collectivité parisienne se trouve réaffirmé au sein du Contrat parisien de prévention et de sécurité 2015-2020.

La Ville de Paris finance des projets spécifiques d'accueil de jour, d'accompagnement des personnes prostituées, victimes ou non de la traite des êtres humains, d'hébergement pour ces dernières et de prévention de la prostitution notamment en direction des jeunes. Ces actions s'articulent autour des priorités suivantes : mise à l'abri et création de parcours de sortie de la prostitution pour les victimes de la traite, notamment par l'insertion professionnelle, la santé et la réduction des risques, l'aide à l'hébergement et l'accompagnement social global.

Un centre d'hébergement dédié compte 12 places permettant de recevoir des jeunes femmes orientées par des associations spécialisées dans l'accompagnement des personnes prostituées, notamment dans le cadre du réseau AcSé de mise à l'abri des victimes de la traite. 40 femmes qui ont bénéficié du dispositif d'hébergement pour une durée moyenne de séjour de 4 à 5 mois, et dont 28 femmes qui ont bénéficié d'un suivi après leur sortie du foyer.

B. LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La Ville de Paris soutient 11 associations dont les actions se déploient autour des grands axes suivants :

- √ L'accompagnement des personnes prostituées
- ✓ La lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle
- √ L'accompagnement des mineurs prostitués
- √ L'accès aux soins
- ✓ La prévention en direction de la jeunesse

Ces actions sont cofinancées pour partie par la DDCT, la DASES et la DGRI.

L'effort de la Ville et du Département en faveur de la prévention de la prostitution et de l'accompagnement des personnes prostituées s'élève à (784 759 €)

LA CULTURE, PRATIQUES ARTISTIQUES, MATRIMOINE ET VISIBILITE DES FEMMES

En matière culturelle, les constats établis par la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques et l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication relèvent de très fortes inégalités dans les champs du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

En 2017, les constats formulés en 2016 restent pour l'essentiel inchangés. Sur les 102 théâtres, orchestres et opéras subventionnés étudiés, la représentation féminine parmi les artistes programmées demeure préoccupante avec 2% de compositrices, 5% de librettistes, 24 % d'autrices de théâtre, 29 % parmi les metteuses en scène et 40% de femmes parmi les chorégraphes.

Dans le même temps, l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication relève que 52 % des étudiant.e.s des écoles de l'enseignement supérieur Culture en spectacle vivant sont des étudiantes. Les femmes restent très peu nommées à des postes à responsabilité. Ainsi dans les spectacles programmés par les théâtres nationaux, parmi les artistes impliqués, la part des femmes s'élève à 23 %; au festival d'Avignon, cette part monte à 29 % et dans les centres dramatiques nationaux et régionaux, à 30 %. En musique, on ne compte que 7 % de femmes parmi les artistes (compositrices, chorégraphes, metteuses en scène, librettistes, cheffes d'orchestre, solistes) programmés dans les festivals, dans les orchestres nationaux et dans les opéras. Dans les 8 opéras qui en France ont présenté plus de 10 spectacles cette saison, parmi les artistes impliqués, il n'y avait que 15% de femmes.

Ces disparités se retrouvent dans la part de femmes à la tête des lieux de création et de diffusion du spectacle vivant subventionnés par le ministère de la Culture. Cette part est la suivante : 0 % dans les théâtres nationaux, 13 % dans les centres chorégraphiques nationaux, 15 % dans les Maisons d'opéra, 25 % dans les centres dramatiques nationaux et régionaux et 29 % dans les scènes nationales.

Selon les chiffres sur les entreprises de l'audiovisuel public fournis par l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, les femmes ne sont représentées qu'à hauteur de 36 % dans les comités de direction et de 39 % dans les conseils d'administration. Elles le sont en revanche à hauteur de 67 % dans les directions des antennes et de 60 % (3 sur 5) à leur présidence.

Un constat similaire peut être posé dans le champ de la visibilité de l'apport des femmes dans tous les secteurs de la vie sociale et des figures féminines marquantes de notre histoire culturelle, politique et sociale.

En effet les œuvres de femmes sont trop souvent absentes des collections muséales des expositions ou de l'espace public, bien qu'elles constituent un héritage culturel et historique important.

Dans un contexte national fortement inégalitaire, la Ville de Paris a poursuivi ses efforts afin d'améliorer la part des femmes dans la création artistique et améliorer leur visibilité leurs apports dans l'ensemble des domaines de la société.

A. UNE PLUS GRANDE VISIBILITE DE L'APPORT DES FEMMES DANS VIE CULTURELLE ET SOCIALE (17 500 €)

Le 8 mars 2017, à l'occasion de la Journée Internationale de lutte pour les Droits des Femmes, Catherine Baratti-Elbaz, maire du 12ème arrondissement de Paris a inauguré les nouvelles voies du quartier Charolais Rotonde, dédiées à des figures féminines du 20e siècle : Louise Hervieu, Gertrude Stein et Simone Iff.

Sur 16 délibérations approuvant l'apposition de nouvelles plaques commémoratives en 2017, 5 d'entre elles rendaient hommage à 7 femmes (Kiki de Montparnasse, Jacqueline Kennedy-Onassis, Lucie Mansuy ou encore Simone Michel Levy ...), alors que 6 hommes étaient honorés, les autres plaques concernant des événements ou victimes anonymes. Les plaques commémoratives dédiées à des femmes représentent un budget de 7 500 € en 2017.

Par ailleurs, avec le soutien de la Ville (DDCT et DAC), l'association HF Ile-de-France a développé un site web « web matrimoine.fr » consacrée au matrimoine. Il est à la fois une plateforme de centralisation et de mutualisation de la documentation (écrite, audio, visuelle) qui témoigne de l'héritage des femmes et un carrefour de communication autour des actions valorisant les créatrices du passé. Le site a été enrichi en 2016-2017 par le rajout des fiches d'artistes extraites du dictionnaire universel des Femmes publié par les Editions des Femmes Antoinette Fouque.

L'association organise aussi des Journées du Matrimoine en développant des parcours urbains (4°, 5°, et 18°) en élaborant, en partenariat avec Aware, des visites thématiques dans des musées parisiens majeurs autour de la création artistique par les femmes.

Le fonds Marguerite Durand (DAC) est constitué de 45 000 livres et brochures depuis le XVIIe siècle, sur le féminisme (histoire des luttes, biographies de militantes, théorie féministe, etc.). Il comprend également des tableaux, gravures, objets d'art, documents de propagande féministe. Ce fonds est actuellement hébergé à la bibliothèque Melville.

B. L'ENGAGEMENT DE LA VILLE POUR UN EGAL ACCES A LA CREATION ARTISTIQUE CONTEMPORAINE (43 000 €)

En 2016-2017, l'activité de l'association HF lle-de-France s'est par ailleurs concentrée autour de la place des femmes dans la création artistique contemporaine, notamment dans le domaine des musiques actuelles, de l'audio-visuel et du théâtre.

Le Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'est parisien dans la maison des métallos – comité métallos a organisé un « parcours filles-femmes 2017 » en collaboration avec des professionnel.le.s et des bénévoles du spectacle et de l'éducation populaire, qui œuvrent auprès de différents publics, adultes, enfants, du 11^è arrondissement par des ateliers et des spectacles. Cette action conduite depuis plus de 12 ans par l'association a porté en 2017, sur la place et la reconnaissance des femmes créatrices.

Par ailleurs, la Commission d'acquisition 2017 du Fond Municipal d'Art Contemporain (FMAC) a acquis pour la première fois un nombre égal d'œuvres d'hommes et de femmes artistes voire légèrement supérieur pour ces dernières : Laëtitia Badaut-Haussmann, Julie Béna, Lucie de Barbuat, Hélène Delprat, Morgane Denzler, Emmanuelle Lainé, Alicia Paz, Elsa Sahal et Stéphanie Solinas.

Ce bilan reflète l'attention portée par les membres du jury (Direction des Affaires Culturelles et expert.e.s nommé.e.s) à l'égalité de traitement entre hommes et femmes, comme plus largement à une meilleure représentation de ces dernières parmi les experts. La Commission d'acquisition est composée de trois expertes, d'un expert et deux conservatrices de la Ville de Paris.

Cet équilibre se retrouve dans la présentation des acquisitions prévue à la FIAC en octobre 2017, avec 8 femmes, 7 hommes et 1 duo mixte.

La Direction des affaires culturelles accompagne des actions spécifiques visant à soutenir le travail et l'engagement autour des questions d'égalité homme - femmes dans le domaine de la culture.

La DAC soutient des actions autour de l'intégration des artistes femmes du XXème siècle dans l'Histoire de l'Art, des événements autour des danseuses de Hip Hop et de la promotion de l'expression féminine dans le Slam ainsi que le festival Chérie Chéris dont la programmation a pour thème les questions de genre pour un montant de 43 000 €

L'effort de la ville en faveur de la culture, des pratiques artistiques et du matrimoine s'est élève à 57 500 € (DDCT et DAC)

LA PROMOTION DE L'EGALITE FEMMES - HOMMES DANS LE SPORT

Si, en France, les femmes sont de plus en plus nombreuses à être licenciées d'une fédération sportive, la féminisation du sport ne se retrouve pas forcément dans la pratique de haut niveau. En France, elles sont 2 400 aux côtés de leurs 4 600 homologues masculins. C'est 2 % de plus qu'il y a dix ans. Lentement, les femmes investissent le sport de haut niveau, tel qu'il est défini par le ministère des sports.

A cet égard, l'obtention des JO 2024 offre l'opportunité de renforcer la promotion du sport et une pratique égalitaire du sport pour la génération à venir, déjà sensibilisée à la lutte contre le sexisme!

Le sport de haut niveau

Un sportif.ve de haut niveau n'est pas obligatoirement un.e sportif.ve professionnel.le. Il.Elle le devient à partir du moment où elle est rémunérée pour la pratique de son sport (avec un salaire que lui verse son club ou la fédération, des sponsors...). Les hommes ont beaucoup plus souvent le statut de joueurs professionnels que les femmes. Et quand elles accèdent à ce statut, les inégalités de salaire persistent.

L'évolution est discrète mais visible dans certains sports, comme le football. En 2014, près de 150 footballeuses françaises jouaient en D1, le premier championnat féminin français, organisé par la Fédération française de football. C'est 14 % de plus qu'en 2008. De même au rugby, où le Top 8 – équivalent chez les femmes du Top 14 masculin – comptait en 2014 dans ses rangs 18 % de joueuses de plus qu'en 2008. Cette augmentation du nombre de joueuses à haut niveau se retrouve dans tous les sports collectifs.

Cependant, en France, les 103 footballeuses professionnelles touchent en moyenne 3500 euros brut par mois, hors primes. Ce qui est peu comparé aux 1 100 joueurs professionnels de Ligue 1 et Ligue 2, et leur 12 000 euros de salaire en moyenne – selon les derniers chiffres de la Ligue de football professionnelle. En volley-ball, les écarts sont moins importants. Actuellement les 115 volleyeuses qui jouent comme professionnelles à temps plein touchent en moyenne 2 500 euros par mois, là où leurs collègues masculins perçoivent 3000 euros.

Favoriser l'égalité des sexes et accroître la participation des femmes dans et par le sport est l'une des principales missions du Comité International Olympique (CIO). Au fil des années, la présence des femmes sur la scène olympique n'a cessé de croître grâce à l'action soutenue du CIO menée en coopération avec les Fédérations Internationales. Avec l'adoption en décembre 2014 de l'Agenda olympique 2020, la feuille de route stratégique pour l'avenir du Mouvement olympique, le CIO a réaffirmé sa volonté de travailler avec les FI, les CNO ainsi que diverses organisations nationales, régionales et internationales afin de multiplier les possibilités offertes aux femmes et aux jeunes filles dans le sport et d'atteindre l'objectif de 50 % de concurrentes aux Jeux Olympiques.

Au cours des vingt dernières années notamment, le CIO, en coopération avec les Fédérations Internationales de sport concernées (FI) et les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), a tout fait pour que le programme olympique féminin soit étoffé. La décision prise par le CIO de s'assurer que tous les sports demandant à être admis au programme olympique comportent des épreuves féminines est venue renforcer cette tendance.

La pratique sportive amateur

Parmi les femmes de 15 ans ou plus, deux sur trois pratiquent au moins une activité physique et sportive contre quatre hommes sur cinq Le sport féminin diffère encore sensiblement du sport

masculin, qu'il s'agisse des disciplines choisies, de l'intensité des activités au cours de la vie, des lieux de pratiques ou encore de l'engagement dans la compétition.

L'accès des femmes aux postes à responsabilité reste difficile et ce plus on progresse dans la hiérarchie. Ce constat de la sous-représentation féminine aux postes de responsabilité élective est également observé en matière d'encadrement technique.

L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LE CONTEXTE DES JO 2024 (265 253 €)

Pour sa part, la Ville de Paris développe des actions visant à faciliter l'accès des jeunes filles et des femmes à la pratique sportive qu'elle soit de haut niveau ou dans le cadre des pratiques amateurs et récréatives.

L'action de la Ville répond aussi à la volonté de développer l'accès à la pratique sportive des jeunes filles issues des quartiers populaires.

Développer la pratique sportive des jeunes filles issues des quartiers populaires.

Le dispositif « ALLEZ LES FILLES » s'inscrit dans le cadre de la convention passée entre la Mairie de Paris et la Fondation PSG qui a pour objet de soutenir diverses actions à caractère social, dont le développement du sport féminin fait partie. Il propose à 25 jeunes filles de 9 à 13 ans, issues d'un quartier politique de la Ville (collège Aimé Césaire - 18è arrondissement), diverses animations, sorties et visites les mercredis après-midi, autour de thème relatifs au sport, à la culture, aux loisirs. Ces sorties s'accompagnent d'un séjour de 5 jours en nuitées. Une des finalités de ce projet est de faire découvrir diverses activités sportives aux filles afin qu'elles en choisissent une la saison prochaine, la Fondation PSG leur offrant la cotisation.

Ce dispositif répond à la politique nationale du ministère en charge des Sports et également à celle de la Ville de Paris qui est de développer la pratique sportive des féminines, notamment dans les quartiers sensibles.

La Ville de Paris soutient notablement cette initiative à hauteur de 230 000 € dans le cadre de la convention d'objectifs de la Fondation PSG.

Par ailleurs le dispositif **« HAND'ELLES** accueille 54 Jeunes filles âgées de 8 à 12 ans issues de QPV. HAND'ELLES est un dispositif développé par l'association Educ'Hand dans le cadre de son partenariat avec la Mairie de Paris. HAND'ELLES propose à chaque jeune fille scolarisées en quartiers de la politique de la ville, licenciée ou non, de pratiquer le handball tout en bénéficiant d'un accompagnement à la scolarité avec du personnel compétent. Pour la saison 2016/2017, le dispositif s'est déroulé sur 4 arrondissements (19^e, 17^e, 15^e et 12^e). Un tournoi HAND'ELLES, regroupant l'ensemble des filles inscrites dans le dispositif, est organisé.

HAND'ELLES est une action de solidarité gratuite, l'accès est libre et sans cotisation, un engagement moral de la participante est matérialisé au travers d'une feuille d'inscription. L'assiduité est un élément primordial pour la réussite de ce dispositif.

Augmenter la pratique sportive féminine à Paris

Femmes en sport est un événement annuel dont le but est de promouvoir la pratique sportive féminine. Cette année, l'événement s'est déroulé le samedi 13 Mai 2017. Sur cette journée, de nombreuses activités d'initiation sportive gratuites ont été proposées aux femmes parisiennes de tous les âges sur 6 sites parisiens différents : Berges de Seine – rive gauche 7^e), Jardin de Reuilly (12^e), Parc Montsouris (14^e), Parc André Citroën (15^e), Parc Martin Luther King (17^e), Esplanade Nathalie Sarraute (18^e). Les activités proposées sont encadrées par des éducateurs sportif.ve.s de la Ville de Paris et des associations partenaires.

Cette édition a été placée sous les « couleurs des JO », dans le cadre de la candidature de la Ville de Paris pour organiser les Jeux Olympiques 2024. Le site des Berges de Seine étant le site principal de cette journée dédiée au sport féminin, des structures associatives fédérales (comité départemental, ligue, club professionnel) sont également intervenues dans le cadre d'animations sportives. Au total, 3 500 femmes ont pris part à cette initiative.

Le dispositif Paris Sport Vacances (PSV) organise des stages pendant les périodes de vacances scolaires. Le programme de l'offre sportive municipale des vacances recense et intègre l'ensemble des stages sportifs en demi-journée et/ou en journée complète organisés en partenariat avec les associations et les comités parisiens en conventions d'objectifs ainsi que les animations sportives ne nécessitant pas d'inscriptions préalables. Les stages Paris Sport Vacances s'adressent au public parisien de 7 à 17 ans selon les disciplines sportives, ils sont gratuits en format demi-journée et payants (avec les repas) selon QF en format journée complète. Les stages au format « journées complètes » sont payants selon le QF. Les stages en ½ journées sont totalement gratuits En 2016/2017, 30 stages ont été proposés spécifiquement pour des jeunes parisiennes.

Le dispositif Objectif La parisienne a pour but de permettre à 100 femmes totalement éloignées de toutes pratiques sportives et se trouvant en situation économique et sociale précaire de commencer une activité sportive avec pour objectif de participer à la course « La parisienne ». Les femmes, qui sont identifiées par des centres sociaux et des associations de prévention, participent à 15 séances d'entrainement entre mai et septembre puis à la course « La parisienne » de 7 km qui se déroule en plein Paris. Ce dispositif est organisé en partenariat avec La parisienne et Reebok.

L'effort de la Ville de Paris en faveur de la promotion et de l'accès des femmes aux sport s'élève à 265 253 € soient une dépense totale de subvention de 245 000 € (DDCT et DJS) et une dépense de fonctionnement de 20 253 € (DDCT).

ELEMENTS BUDGETAIRES

302 072_€
4 091 269 €
90 000 €
30 140 €
90 000 €
819 059 €
784 759 €
57 500 €
265 253 €
6 815 135 €

IV ORIENTATIONS PLURIANUELLES

Au cours des prochains exercices, la Ville de Paris s'attachera à développer de nouvelles orientations et à consolider celles qui sont déjà mises en œuvre par le moyen de diverses actions et pistes de travail dont :

ACTIONS TRANSVERSALES ET STRUCTURANTES

- Un Plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes « Le Paris de l'égalité » ;
- Le développement de la démarche de budgétisation sensible au genre ;
- Le développement et la consolidation de l'usage de l'écriture inclusive ;
- Le déploiement d'une communication non stéréotypée.

L'EDUCATION ET LA CULTURE DE L'EGALITE

- Le développement de l'appel à projets « collèges pour l'égalité » au bénéfice de plus d'établissements et de collégien.ne.s ;
- Le développement d'une offre de livres sans stéréotypes de sexe dans les bibliothèques la Ville ;
- ❖ La poursuite du travail avec la DFPE et le suivi des préconisations de la recherche action entamé dans 20 établissements d'accueil de la petite enfance : l'élaboration d'un catalogue de jouets non stéréotypés dans les champs de la petite enfance ;
- ❖ Favoriser la sensibilisation des professionnel.le.s de l'accompagnement de la jeunesse sur les pratiques sportives mixtes et non "ségréguée" en insistant sur les stéréotypes à déconstruire ;
- Développement du réseau des référent.e.s égalité dans les universités parisiennes et échanges de bonnes pratiques;
- ❖ La poursuite des actions de formation au sein des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE).

L'INSERTION, L'EMPLOI ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

- Le développement de l'offre de formation pour les femmes les moins qualifiées notamment par le moyen d'actions linguistiques à visée professionnelle ;
- La valorisation et l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise et d'activité par les femmes ainsi que l'engagement des parisiennes dans le champ de l'économie sociale et solidaire;
- La promotion de la mixité des métiers auprès du grand public et des jeunes, notamment par la déconstruction des préjugés dans les forums métiers / emploi ;
- La consolidation et le développement de l'accès prioritaire en crèche aux enfants des familles monoparentales et/ou en situation de précarité;
- Le soutien à des actions en direction des jeunes filles d'aide à la formalisation de projets professionnels;
- Le développement du partenariat avec les acteurs de l'emploi afin de favoriser l'accès au marché du travail des femmes les plus éloignées de l'emploi ;
- ❖ La tenue d'un forum de l'emploi sur la mixité des métiers.

PROMOTION DES DROITS DES FEMMES

Le soutien aux réseaux et associations travaillant au développement des recherches sur le genre et sur les questions égalité femmes/hommes;

- Le soutien aux colloques et à la communication au bénéfice des travaux de recherche menés dans ce champ et à la création d'outils à destination des professionnel.le.s et du grand public
- Le soutien aux associations et structures exerçant des permanences juridiques, sociales sur les droits des femmes à destination des Parisiennes. Organisation de séances de sensibilisation aux droits des femmes auprès des professionnel.le.s et du grand public.

L'ESPACE PUBLIC

- ❖ La mise au point d'une stratégie élaborée par un groupe de travail constitué de géographes (Bordeaux, Paris...) et d'associations (Genre et ville, Maturescence, ...) et l'élaboration d'outils adaptés sur "la place des femmes dans l'espace public" et/ou la prise en compte du "genre" dans l'aménagement et l'organisation de la ville ainsi que les modalités d'actions publiques concrètes sur ces sujets ;
- ❖ L'amélioration des diagnostics de territoire en organisant des "marches exploratoires de femmes" comme diagnostic de l'espace public au regard du genre en lien avec des centres sociaux (cadre CPPS 2015-2020, axe 3 et/ou Contrat de ville 2015-2019);
- L'inclusion d'une réflexion sur la place des femmes dans l'espace urbain dans le cadre du Plan d'urbanisme (planification, organisation, aménagement et animation de l'espace public) et de la "Ville Intelligente »;
- ❖ La réalisation d'actions de prévention des violences et du harcèlement sexiste chez les plus jeunes en lien avec l'éducation à l'égalité : multiplier les occasions de questionner les stéréotypes (animation, concours d'affiches, réalisation de spot vidéo, de story-board...) à l'instar de "buzzons contre le sexisme" ;
- La participation des associations luttant contre le harcèlement de rue au Conseil de la Nuit.
- La mise en place d'un dispositif de sécurité dans les transports de jour comme de nuit /Expérimentation d'un dispositif type "Entre 2 arrêts" dans les Noctiliens ;
- L'élaboration d'une charte, label et/ou réalisation d'une campagne de communication sur le harcèlement de rue avec les établissements de nuit;
- La réalisation d'une campagne de sensibilisation et de prévention des violences et des viols commis à l'encontre des jeunes femmes dans les lieux festifs : mobiliser les nouveaux outils ;
- ❖ La mise au point d'un cursus de formation "genre et ville", avec les professionnel.le.s de la ville concerné.e.s (urbanisme, aménagements urbains, éclairage urbain, Paris Piéton, projet "7 places", etc...) : séminaire puis sessions de formation par métiers ou par territoires.

L'ACCES AUX SOINS ET A LA SANTE REPRODUCTIVE

- Le développement de partenariat avec les professionnel.le.s de santé pour permettre un égal accès aux soins à toutes les femmes ;
- La poursuite du travail de coordination des actions de prévention et de promotion de la santé sexuelle tant dans les collèges et les lycées, qu'auprès des femmes vulnérables ;
- La poursuite des actions en direction des parisiennes visant à renforcer la protection des femmes enceintes vulnérables et des enfants à naître ;
- La mobilisation de la Mairie de Paris dans le cadre de la campagne Octobre Rose d'information sur le cancer du sein.

LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- Lancement de l'axe de travail sur les violences et les jeunes : études avec le centre Hubertine Auclert et développement d'un plan d'actions suite à cette étude ;
- Ouverture d'un accueil de jour pour les jeunes femmes victimes de violences ;

- La sensibilisation des fédérations sportives et autres acteurs concernés sur le harcèlement sexiste dans le sport;
- ❖ La mise au point d'un programme de formation des professionnel.le.s sur les impacts des violences sur la santé physique et psychologique (les effets du stress post-traumatique) ouverture d'un centre dédié de consultation psycho-trauma pour les femmes victimes de violences ;
- L'ouverture de résidences dédiées aux femmes victimes de violences ;
- La mise en place de la Mesure d'accompagnement protégé des enfants (MAP);
- ❖ La formation à l'accueil et prise en charge des femmes handicapées victimes de violences ;
- ❖ Formation des encadrants sportifs à la détection, prévention et réaction face au diverses formes de harcèlement sexiste et sexuel dans le sport. Réaliser une campagne de sensibilisation sur le harcèlement et les abus sexuels sur le modèle du CIO ;
- Poursuite des formations des personnel.le.s des CHRS de "droit commun" qui accueillent des femmes (notamment ceux du CASVP);
- La poursuite de l'ensemble des formations sur la question des enfants exposés aux violences conjugales et mettre en place un protocole adapté (PMI, ASE, services sociaux, CPEF, PI ...);
- Le déploiement et la démultiplication des événements visant à l'information sur les violences et à la sensibilisation du public à l'occasion du "25 novembre", journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

LA PROSTITUTION PREVENTION ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES PROSTITUEES

- Une campagne de sensibilisation auprès des jeunes sur les risques prostitutionnels et les nouvelles formes de la prostitution notamment sur Internet;
- Des campagnes de sensibilisation auprès du public lors des grandes manifestations sportives, afin d'enrayer le recours massif à la prostitution;
- ❖ Le développement des partenariats avec l'Etat pour les actions menées à Paris conformément à l'adoption du vœu 44 bis ;
- L'approfondissement des partenariats dans le cadre des conventions passées avec la mission interministérielle de protection des femmes contre les violences et de lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), portant notamment sur deux appartements pour mise à l'abri de victimes.

LA CULTURE, PRATIQUES ARTISTIQUES, MATRIMOINE ET VISIBILITE DES FEMMES

- Une meilleure visibilité et une revalorisation du montant de la bourse sur les études de genre
- Un 8 mars 2018 consacré aux femmes et à la culture ;
- La valorisation des journées du Matrimoine ;
- ❖ La construction d'un baromètre (indicateur) pour évaluer la place des femmes et la visibilité qui leur est accordée dans la culture ;
- ❖ La parité dans les représentations, expositions et événements culturels parisiens ;
- La création ou désignation d'un lieu ressource dédié à la création féminine ;
- La programmation d'événements annuels et réguliers promouvant les artistes femmes et la place des femmes dans la culture.

PROMOTION DE L'EGALITE FEMMES - HOMMES DANS LE SPORT

La promotion des clubs féminins de haut niveau auprès du jeune public ;

- Conditionner l'octroi des subventions aux clubs et associations au respect de l'égalité femmes hommes;
- ❖ La multiplication par deux des plages horaires des pratiques sportives pour les femmes ;
- ❖ La création de trophées permettant de mettre en valeur la mixité dans le sport ;
- La sensibilisation des professionnel.les de l'accompagnement de la jeunesse sur les pratiques sportives mixtes et non "ségréguée" en insistant sur les stéréotypes à déconstruire ;
- La sensibilisation des fédérations sportives et autres acteurs concernés sur le harcèlement sexiste dans le sport ;
- Une campagne de sensibilisation auprès du public lors des grandes manifestations sportives, afin d'enrayer le recours massif à la prostitution.